



IEDES

 **île de France**

PICRI Commerce équitable

Les réseaux d'acteurs du Commerce équitable en Ile-de-France



Renforcer l'action des collectivités territoriales en faveur du commerce équitable

Exemple de l'action du Conseil Régional d'Ile-de-France



Crédits photos (de gauche à droite et de bas en haut) : Fédération Artisans du Monde, Service communication - ville de Cluses, Ethical Fashion Show, Max Havelaar France, Altereco, PFCF.

Renforcer l'action des **collectivités territoriales** en faveur du **commerce équitable**

Exemple de l'action du Conseil Régional d'Ile-de-France

Sommaire

↳ Introduction	8
1^{ère} PARTIE LE SOUTIEN DU CONSEIL REGIONAL D'ILE-DE-FRANCE AU COMMERCE EQUITABLE	10
I. Les cadres politiques de l'action	10
A. Une délibération-cadre pour l'économie sociale et solidaire	10
B. La solidarité internationale, un autre cadre de développement du commerce équitable	13
C. Le développement durable, un engagement potentiel.....	13
II. Les actions mises en oeuvre	13
A. Le soutien aux actions d'éducation et de sensibilisation au commerce équitable.....	14
B. La commande publique	17
C. Le soutien au développement du secteur en Ile-de-France	17
D. Le soutien au développement du secteur dans les pays du Sud	19
III. Des éléments pour l'évaluation de la politique publique du conseil régional d'Ile-de-France.....	20
A. L'auto-évaluation par le Conseil Régional, une démarche en construction.....	20
B. Le point de vue des opérateurs de commerce équitable d'Ile-de-France.....	21
C. Quelques conclusions.....	22
2^{ème} PARTIE DES PROPOSITIONS POUR RENFORCER LE SOUTIEN AU COMMERCE EQUITABLE	25
I. Structurer l'appui politique au commerce équitable	25
A. Structurer l'appui politique au sein de la collectivité territoriale	25
B. Assurer l'adéquation de la politique aux évolutions du secteur	28
C. Inciter les autres institutions publiques à s'engager pour le commerce équitable.....	30
II. Sensibiliser et éduquer au commerce équitable.....	31
A. Mettre en œuvre des actions de sensibilisation et d'éducation	31
B. Poursuivre et développer le soutien aux actions de sensibilisation et d'éducation menées par les acteurs locaux	33
III. Développer les achats	35
A. Inscrire la commande publique équitable dans la démarche d'achat durable	35
B. Favoriser l'intégration du commerce équitable dans les achats de faibles montants.....	35
C. Adopter une méthodologie spécifique pour les achats de montants plus importants	36
IV. Soutenir le développement du secteur au Nord et au Sud	36
A. Fournir un appui aux initiatives économiques franciliennes	37
B. Participer à la structuration des filières économiques dans les pays du Sud en coordination avec le développement au Nord.....	39
↳ Conclusion et perspectives.....	41
ANNEXE 1 Références bibliographiques	42
ANNEXE 2 Personnes rencontrées au Conseil Régional d'Ile-de-France	44
ANNEXE 3 Synthèse : "Les collectivités territoriales d'Ile-de-France et le commerce équitable"	45
ANNEXE 4 La campagne " Territoires de commerce équitable"	47

Liste des sigles et acronymes

- | | |
|--|---|
| • ADIE : Association pour le Droit à l'Initiative Economique | • LEPII : Laboratoire d'Economie de la Production et de l'Intégration Internationale |
| • AFD : Agence Française de Développement | • ONG : Organisation Non Gouvernementale |
| • AFVP : Association Française des Volontaires du Progrès | • PFCE : Plate Forme pour le Commerce Equitable |
| • CRIF : Conseil Régional d'Ile-de-France | • PME : Petite et/ou Moyenne Entreprise |
| • EPCI : Etablissement Public de Coopération Intercommunale | • PICRI : Partenariat Institutions-Citoyens pour la Recherche et l'Innovation |
| • ESS : Economie Sociale et Solidaire | |
| • IEDES : Institut d'Etudes sur le Développement Economique et Social | |

PICRI Commerce équitable

Les réseaux d'acteurs du Commerce équitable en Ile-de-France

Un Partenariat Institutions-Citoyens pour la Recherche et l'Innovation (PICRI) est un dispositif proposé par la Région d'Ile-de-France depuis 2005, dans le but de promouvoir des programmes de recherche-action reposant sur une collaboration étroite entre laboratoires publics de recherche et organisations de la société civile à but non lucratif¹.

Prévu sur la période 2007 - 2009, le projet PICRI Commerce Équitable (CE)² réunit deux partenaires principaux :

- la **Plate-Forme pour le Commerce Équitable**³ (PFCE), organisation de la société civile ;
- le centre de recherche de l'**Institut d'Études sur le Développement Économique et Social** (IEDES) - Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, laboratoire de recherche, devenu à partir de janvier 2008 l'UMR 201 « Développement et société » IEDES-IRD

sur le thème : **Les réseaux d'acteurs du commerce équitable en Ile-de-France**

L'association **FairNESS**⁴, réseau de chercheurs travaillant sur le commerce équitable, est également associée à ce programme de recherche-action.

L'objectif général du PICRI Commerce Équitable est de promouvoir et développer le commerce équitable en Île-de-France en renforçant les liens entre les acteurs et les chercheurs. Il se décline en quatre volets :

• 2007 – 2008 :

Phase initiale de recherche

Un état des lieux des acteurs et réseaux du commerce équitable en Ile-de-France et une analyse dynamique des relations existantes et liens à développer entre ces acteurs.

• 2008 – 2009 :

Mise en œuvre d'actions pilotes

La mise en œuvre d'actions-pilotes pour favoriser le travail en réseau entre acteurs du commerce équitable franciliens, définies à partir des résultats de la recherche.

• 2008 – 2009 :

Propositions de politiques

L'établissement de propositions en vue de renforcer les politiques sectorielles des collectivités territoriales d'Ile-de-France en matière de commerce équitable sur la base de l'état des lieux et de l'évaluation des actions-pilotes.

Et plus largement entre 2007 et 2009 :

Le renforcement des liens entre chercheurs et acteurs autour de la thématique du commerce équitable.

Le Comité de Pilotage du PICRI Commerce Équitable est composé de trois représentants de la PFCE, deux chercheurs de l'IEDES et deux chercheurs de FairNESS⁵. Il se réunit régulièrement pour définir les orientations de la recherche et les activités, discuter les résultats et valider les réalisations du projet. Ses membres encadrent également les travaux des étudiants et rédigent des communications et articles scientifiques sur la base des résultats du programme.

La chargée de projet PICRI Commerce Équitable⁶ prend en charge l'animation et la mise en œuvre de la recherche-action telle que définie au sein du Comité de Pilotage. Elle est appuyée dans sa mission par des étudiants en Master et de jeunes chercheurs en gestion, sociologie et économie.

↳ Toutes les informations sur le projet sont disponibles sur www.picri-commerce-equitable.fr

¹ Voir : www.iledefrance.fr/recherche-innovation/picri

² Ce projet est soutenu par la Région Ile-de-France pour un budget prévisionnel de 150.000 €.

³ Site Internet de la PFCE : www.commerceequitable.org

⁴ Voir : www.fairness.on-web.fr

⁵ Le Comité de Pilotage est composé de : pour la PFCE, Bernard Schéou, administrateur et Myriam Conzett, membre du bureau et Julie Maisonhaute, coordinatrice qui a succédé à Frédéric De Sousa-Santos en janvier 2008 ; pour l'IEDES, Eugénie Malandain et Charlotte Guénard, qui a remplacé Michel Damian en janvier 2008 ; pour FairNESS, Nil Ozcaglar-Toulouse et Amina Beji-Bécheur.

⁶ Emilie Sarrazin-Biteye : sarrazin@commerceequitable.org

Editorial

Le commerce équitable vise à développer des relations économiques plus justes avec des producteurs et artisans des pays du Sud, marginalisés dans les échanges commerciaux internationaux. Il cherche ainsi à favoriser le développement économique dans des territoires du Sud et du Nord, à travers une vision renouvelée du partage de la valeur ajoutée entre les différents acteurs. Inscrit dans une conception de la consommation comme vecteur de développement, le commerce équitable est un outil aux mains de chacun pour promouvoir la responsabilité sociale et environnementale des processus économiques.

La Plate-Forme pour le Commerce Équitable (PFCE), dont la mission principale est l'accompagnement du développement du secteur en France, est attentive aux dynamiques territoriales et à leurs impacts sur l'évolution du commerce équitable. De même, l'Institut d'Études sur le Développement Économique et Social (IEDES), en tant que laboratoire de recherche spécialisé dans les questions de développement, perçoit, dans la relation commerce équitable et territoires, un champ de recherche pertinent.

C'est dans cette perspective que la PFCE et l'IEDES se sont associés pour développer le projet PICRI Commerce Équitable entre 2007 et 2009, avec le soutien de la Région Ile-de-France, pour réfléchir et agir en faveur du développement des filières de commerce équitable, à partir de l'exemple du territoire de l'Ile-de-France.

Le premier volet de ce partenariat a consisté en un travail de recherche de plus de deux ans visant à identifier et caractériser les différents réseaux d'acteurs présents en Ile-de-France en capacité d'influencer, directement et indirectement, le développement du commerce équitable sur ce territoire⁷. Cette recherche détaillée a permis de définir et mettre en œuvre plusieurs actions-pilotes dans le but de favoriser le travail en réseau entre acteurs du territoire, deuxième volet du projet, notamment autour d'une action de communication commune.

Les collectivités territoriales y sont apparues comme des acteurs fondamentaux du commerce équitable pour accompagner les autres acteurs des territoires dans la construction du secteur. Achat public, sensibilisation des citoyens, structuration des filières économiques au Nord et au Sud, appui aux démarches entrepreneuriales, etc., autant de domaines dans lesquels les collectivités territoriales françaises

ont un rôle à jouer et ont, pour nombre d'entre elles, déjà entamé des actions.

Ce cahier de propositions est le résultat du troisième volet du projet PICRI Commerce Équitable, qui consiste à étudier et renforcer les politiques territoriales en faveur du commerce équitable en Ile-de-France. Nous y proposons un état des lieux et une analyse des actions engagées ces dernières années par le Conseil Régional d'Ile-de-France, qui a clairement inscrit dans ses lignes politiques le soutien au développement du secteur du commerce équitable sur son territoire.

A l'issue de ce diagnostic, nous dressons des pistes concrètes d'actions pour renforcer ces premiers engagements et construire un programme ambitieux permettant à la Région Ile-de-France de participer pleinement au changement d'échelle du commerce équitable sur son territoire et donc d'en développer les impacts de développement, particulièrement dans les pays du Sud.

Première région française par sa population et par son poids économique, l'Ile-de-France est un territoire pivot pour le développement du commerce équitable à l'échelle nationale. Au delà de son potentiel d'impact, l'engagement de la Région prend une dimension symbolique forte, qui peut contribuer à la dynamique nationale d'implication des collectivités territoriales.

Ce document s'adresse ainsi au Conseil Régional d'Ile-de-France mais également à toutes les collectivités territoriales s'interrogeant sur les moyens qu'elles peuvent engager pour renforcer le soutien au développement du commerce équitable sur leur territoire.

Nous vous en souhaitons bonne lecture, en espérant que vous pourrez y puiser idées et exemples pour renforcer les politiques territoriales en faveur du développement du commerce équitable.

Georges d'Andlau,
Président de la Plate-Forme pour le Commerce Équitable



André Guichaoua, Directeur de l'Institut d'Études
sur le Développement Économique et Social



⁷ Les réseaux d'acteurs du commerce équitable – Exemple de l'Ile-de-France, IEDES-PFCE, 2009.

Introduction



© PFCE

Comment une collectivité territoriale peut-elle mettre en œuvre une politique de soutien au commerce équitable ? C'est à cette question que ce document ambitionne de répondre, à partir de l'exemple de la Région Ile- de-France.

Cette réflexion vient conforter d'autres initiatives pour renforcer les politiques territoriales en faveur du commerce équitable. Ainsi en France, la Plate-Forme pour le Commerce Equitable et le Groupe SOS ont organisé en décembre 2007 un colloque sur le thème « Commerce Equitable et Territoires » pour approfondir les différentes dimensions de l'action des collectivités pour le commerce équitable : les achats publics, l'économie sociale et solidaire, la coopération décentralisée et l'implication des migrants. Les résultats de ce colloque ont donné lieu à plusieurs publications⁸.

De plus, depuis 2001, les associations de promotion du commerce équitable de plusieurs pays européens ont lancé le programme FairTrade Towns, qui se décline en France par le projet

Territoires de Commerce Equitable, porté par la Plate-Forme pour le Commerce Equitable, Max Havelaar France et la Fédération Artisans du Monde⁹. Ce programme décline les engagements des collectivités et notamment l'inclusion de produits du commerce équitable dans leur achat public.

La Région Ile-de-France est un terrain d'étude particulièrement intéressant. La recherche-action menée dans le cadre du PICRI Commerce Equitable

a en effet montré que les acteurs franciliens participant au développement du commerce équitable sont particulièrement nombreux et divers (opérateurs marchands spécialisés, opérateurs bios ou entreprises conventionnelles, associations de consommateurs, organisations de la solidarité internationale...) et que leurs interactions au niveau local dépassent largement les débats idéologiques véhiculés par les réseaux nationaux. De plus les premières actions collectives expérimentées en Ile de France pour la Quinzaine 2009 du Commerce Equitable ont montré que la Région, par son rôle de bailleur, peut devenir catalyseur et régulateur d'une dynamique collective menant à des projets concrets.

Nous avons souhaité dépasser l'analyse de ce rôle de bailleur et explorer les autres dimensions d'une politique territoriale de soutien au commerce équitable.

Pour cela, nous avons mené d'avril à décembre 2008 trente-six entretiens auprès d'élus et

⁸ *Commerce Equitable et Territoires : Comment les collectivités Territoriales peuvent-elles contribuer à un commerce plus équitable ?*, Groupe SOS-PFCE, 2008.

Economie sociale et solidaire et commerce équitable, Etat des lieux et perspectives, PFCE-Ville de Nantes, 2007.

Coopération décentralisée et commerce équitable, Expériences en Région Rhône-Alpes, LEPII-PFCE, 2007.

Migrants et commerce équitable, Etat des lieux et perspectives, AFD-PFCE, 2007.

Documents disponibles à l'adresse : www.commerceequitable.org/contrib

Collectivités territoriales et commerce équitable, AFD-PFCE, Savoirs communs, 2008. Disponible sur le site internet de la PFCE à l'adresse : www.commerceequitable.org/fileadmin/user_upload/gene/AFD_PFCE_CollectivitesTerritoriales_CE.pdf

⁹ Voir la présentation du projet Territoires de Commerce Equitable en annexe 4 (p44).

¹⁰ *Les réseaux d'acteurs du commerce équitable – Exemple de l'Ile-de-France*, IEDES-PFCE, 2009. Une synthèse de la recherche menée sur les collectivités est présentée en annexe.

techniciens de diverses collectivités territoriales d'Ile-de-France¹⁰. Le commerce équitable, problématique transversale, y est rarement l'objet d'une politique publique spécifique mais s'inscrit en règle générale dans d'autres domaines : le développement durable, l'économie sociale et solidaire, la solidarité internationale. La mise en œuvre d'une action dans le contexte de ces politiques dépend alors beaucoup de l'implication individuelle des élus et techniciens concernés. Souvent, une implication plus systématique et plus efficace est possible.

Nous avons également analysé le bilan de l'action du Conseil Régional d'Ile-de-France en matière de commerce équitable, effectué une comparaison avec d'autres collectivités françaises et européennes et enfin consulté différents acteurs et collectifs de commerce équitable en Ile de France et dans d'autres régions françaises.

Notre ambition dans ce document sera ainsi dans un premier temps de dresser un bilan de l'action du Conseil Régional d'Ile-de-France menée en faveur du commerce équitable au cours des dernières années, de 2000 à 2008¹¹. A partir de ce constat, ce cahier fait des propositions concrètes pour mettre en œuvre une politique coordonnée de soutien au commerce équitable, avec des exemples et retours d'expériences d'autres collectivités françaises et européennes.

Ainsi, à partir de l'exemple francilien, ce document met en avant des pistes pour l'engagement de toute collectivité territoriale en faveur du commerce équitable, et se veut un point de départ pour impulser une politique locale plus ambitieuse pour le commerce équitable.



¹¹ Période couvrant deux mandatures, de 1998 à 2004 et de 2004 à 2010.

1^{ÈRE} PARTIE | Le soutien du Conseil Régional d'Ile-de-France au commerce équitable

De 2000 à 2008, le Conseil Régional d'Ile-de-France (CRIF) a mis en œuvre des actions en faveur du commerce équitable dans plusieurs de ses champs de compétences.

A l'heure actuelle, le CRIF ne s'est pas doté d'un plan unique pour l'ensemble de son action en faveur du commerce équitable. Il s'est toutefois engagé à soutenir le commerce équitable dans la définition de plusieurs de ses politiques. Cet engagement amène à plusieurs interrogations :

- Comment l'engagement a-t-il été décliné en termes d'objectifs ?
- Comment les objectifs ont-ils été traduits en pratique ?
- Quel bilan peut-on dresser de l'action mise en œuvre à l'heure actuelle ?
- Comment cette action peut-elle être améliorée ?

Après avoir rappelé les engagements pris par la région en faveur du commerce équitable dans le cadre de ses politiques de solidarité internationale, de développement durable et économique (en particulier de l'économie solidaire et sociale), nous présenterons les dispositifs et actions mis en œuvre au cours des dernières années. Confrontée à l'éclairage des attentes exprimées par les acteurs franciliens du commerce équitable et des résultats de l'état des lieux des réseaux d'acteurs du commerce équitable en Ile-de-France, cette mise en résonance des engagements pris et des actions menées fait apparaître des espaces de déploiement d'une action régionale renforcée.

I. LES CADRES POLITIQUES DE L'ACTION



La politique du CRIF pour le commerce équitable est principalement définie à travers la politique de soutien à l'économie sociale et solidaire. Elle est également mentionnée dans un document stratégique relatif à la politique de solidarité internationale. De nombreuses actions contribuant au développement du commerce équitable sont cependant mises en œuvre isolément.

A – Une délibération-cadre pour l'économie sociale et solidaire

Le Schéma Régional de Développement Économique d'Ile-de-France, adopté le 5 octobre 2006, définit le soutien à l'économie sociale et solidaire comme un domaine privilégié de l'action pour le développement économique, et situe l'appui au commerce équitable au sein de la politique relative à l'économie sociale et solidaire (ESS).

La politique de soutien à l'ESS a été déterminée par la délibération-cadre n° CR 72-05 du 15 décembre 2005, appuyée sur le rapport préparatoire n° CR 72-05.

Le commerce équitable y est désigné comme un des six axes prioritaires de l'action régionale en matière d'ESS, aux côtés des services aux personnes, des services à l'environnement, du tourisme social et solidaire, de l'éducation populaire et des thématiques transversales de l'insertion par l'économique et de l'entrepreneuriat féminin.

L'institution régionale définit dans ce rapport le commerce équitable comme « un réseau commercial de production/distribution/consommation orienté vers un développement solidaire et durable, qui bénéficie principalement aux producteurs exclus ou en situation précaire », qui peut être appliqué, dans l'acception qui en est donnée au CRIF, aux relations commerciales Nord-Sud comme Nord-Nord.

Les objectifs de la politique pour le commerce équitable sont définis dans deux référentiels : d'une part, dans les objectifs fixés pour le développement de l'ESS en général ; d'autre part dans une série de pistes d'action spécifiques au commerce équitable. Ces pistes sont traduites en un ensemble de dispositifs, soumis de façon variable à évaluation. Nous nous essayerons à proposer un bilan de l'action du CRIF en étudiant en quoi, à partir des éléments d'évaluation disponibles, les dispositifs mis en œuvre ont bien répondu aux objectifs fixés dans les deux référentiels (spécifique au commerce équitable, et général à l'ESS).

1 | Objectifs et plan d'action

L'action en matière de commerce équitable se situe dans le plan général de soutien à l'économie sociale et solidaire, structuré autour d'un objectif double de développement de la demande et de l'offre, dont les principes sont détaillés dans le rapport CR 72-05 préparatoire à la délibération. Ces objectifs sont traduits sous forme d'un plan d'action tel que détaillé ci-dessous :

Développement de la demande	Développement de l'offre
<ul style="list-style-type: none">• Favoriser l'accès des publics les plus précaires aux produits et services de l'ESS.• Intégrer les clauses sociales et environnementales dans la commande publique.• Sensibiliser les entreprises marchandes à but lucratif volontaristes.• Sensibiliser le grand public francilien.• Donner de la visibilité aux acteurs du secteur.	<ul style="list-style-type: none">• Faciliter le développement de projets de l'ESS.• Encourager la création d'emplois.• Favoriser la formation des acteurs.• Participer à la structuration du secteur.• Appuyer les démarches des territoires.

Tableau : Objectifs de la politique de développement de l'économie sociale et solidaire du CRIF¹²

Le CRIF a par ailleurs commandité une étude sur le commerce équitable dont les conclusions ont été rendues fin juillet 2005, définissant des pistes d'action spécifiques au commerce équitable :

- la sensibilisation et la communication grand public sur le commerce équitable ;
- la structuration et la mise en visibilité des acteurs ;
- la mise en place d'une politique d'achats publics par la Région et de sensibilisation des entreprises privées à but lucratif ;
- l'accès aux formations génériques financées par la Région ;
- les modules d'initiation au commerce équitable pour des publics cibles ;
- le soutien financier aux structures de commercialisation.

2 | Des dispositifs multiples

Les objectifs du plan d'action pour l'économie sociale et solidaire sont traduits sous forme d'une série de dispositifs génériques. Certains, déjà mis en place à la date de la délibération, sont renforcés, d'autres sont créés par la délibération n° CR 72-05. Le commerce équitable bénéficie de ces dispositifs en tant que secteur prioritaire de l'économie sociale et solidaire. Le rapport souligne également en quoi les dispositifs génériques mis en œuvre pour l'ESS répondent spécifiquement aux préconisations énoncées pour le développement du commerce équitable en Ile-de-France. Ces dispositifs sont¹³:

- le soutien à l'entrepreneuriat coopératif, par l'aide aux SCOP et aux SCIC ;
- le soutien aux actions de sensibilisation à l'ESS ;
- les conventions sectorielles ;
- les conventions territoriales ;
- les appels à projets thématiques ;
- le soutien exceptionnel à des structures d'ESS ;
- l'aide aux structures d'insertion par l'activité économique (ARSIE) ;
- les conventions d'affaire CréaRif ;
- le soutien aux couveuses spécialisées et coopératives d'activités et d'emplois ;
- le soutien à l'Association pour le Droit à l'Initiative Economique, pour un soutien financier aux projets de micro-entreprises ;
- le soutien à France Active, pour l'accès des porteurs de projet au crédit bancaire ;
- les emplois tremplins ;
- le fonds régional d'investissement solidaire (FRIS), qui comprend le Fonds d'Investissement Solidaire en Ile-de-France (FISIF) et le Fonds Régional de Garantie Solidaire ;
- le soutien aux projets innovants et expérimentaux de l'ESS.

¹² Délibération du Conseil Régional d'Ile-de-France n° CR 72-05 du 15 décembre 2005.

¹³ Pour plus de détails sur ces dispositifs, consulter le document de présentation de la politique d'ESS du CRIF *Economie sociale et solidaire, la Région vous aide à entreprendre autrement*, Conseil Régional d'Ile-de-France, 2006.

www.iledefrance.fr/uploads/tx_base/Plaquetteeconomiesolidaire.pdf

D'autre part, le conseil régional décide par cette délibération de devenir membre de deux réseaux de l'ESS : le Réseau des Territoires pour l'Economie Solidaire et le Réseau Européen des Villes et Régions de l'ESS. Le CRIF décide d'associer les acteurs de l'ESS à sa politique via un comité de pilotage régional permanent, d'inscrire l'ESS dans les travaux de l'Observatoire Régional de l'Emploi et de la Formation et de mettre en place un centre de ressources régional pour l'ESS : l'Atelier¹⁴.

Enfin, le conseil régional s'engage en matière de commande publique dans l'article 13 de cette délibération :

« Le Conseil Régional d'Ile-de-France décide de contribuer pour la politique d'achat public de la région du développement de l'ESS à proportion de son poids économique en Ile-de-France. [II] décide d'amplifier les clauses sociales et environnementales, en faisant évoluer l'importance de la pondération de ces clauses dans les marchés publics régionaux, notamment concernant l'accès à un premier emploi des jeunes. »

3 | Une évaluation inégale

Les modalités d'évaluation de l'action régionale en matière d'ESS et de commerce équitable ne sont pas détaillées dans le corps de la délibération. Il existe pourtant un référentiel, sous la forme de la liste de préconisations dégagées par l'étude sur le commerce équitable remise en juillet 2005.

L'évaluation est donc menée séparément pour chaque dispositif, suivant des formes propres définies par chaque règlement d'intervention régional cadre. Le dispositif de soutien à des actions de sensibilisation et les conventions sectorielles et territoriales font l'objet d'une évaluation annuelle sur la base d'indicateurs qualitatifs et quantitatifs.

Le dispositif ARSIE exige de l'opérateur en charge de la mise en œuvre du dispositif qu'il effectue une évaluation de la structure bénéficiaire et en rende compte à la région.

Pour le dispositif de soutien aux couveuses spécialisées et coopératives d'activité et d'emploi, les modalités d'évaluation doivent être définies par la structure elle-même dans son dossier de demande de subvention.

Pour d'autres dispositifs, les règlements d'intervention cadre ne prévoient pas d'évaluation. C'est le cas pour le soutien exceptionnel à des structures d'économie sociale et solidaire, le soutien aux expérimentations, les appels à projets thématiques.

Enfin, certains dispositifs ne faisaient pas l'objet d'un règlement d'intervention cadre à la date de la délibération n° CR 72-05 : notamment le fonds d'investissement régional et le centre de ressources pour l'ESS, qui seront créés ultérieurement, mais aussi les soutiens à l'ADIE et à France Active.

En matière de commande publique, les objectifs et les modalités de mise en œuvre et d'évaluation ne sont pas précisés par la délibération-cadre. Seul le rapport préparatoire à la délibération précise que la région se donne pour objectif d'inclure des clauses sociales et environnementales dans 10% à 15% des marchés régionaux, sans que ne soit précisé si cet objectif est fixé en nombre de marchés ou en volume. Cependant, cette décision ne précise pas quelle est la définition donnée aux clauses sociales et environnementales. Rien ne permet donc d'affirmer que cet engagement fixe des objectifs de développement de la commande publique équitable.

A partir de ces déclarations d'objectifs et d'évaluation, un bilan de la politique d'ESS est dressé dans les projets de budget annuels où l'action en faveur du commerce équitable fait l'objet d'un paragraphe consacré.

¹⁴ Voir le site web de l'Atelier : www.atelier-idf.org

B – La solidarité internationale, un autre cadre de développement du commerce équitable

En matière de politique de solidarité internationale, le CRIF s'est engagé en faveur du commerce équitable par la délibération n° CR 39-04 du 19 novembre 2004. Adoptée en début de mandature, elle porte sur les orientations de la politique de coopération décentralisée et des actions européennes et internationales de la Région Ile-de-France. Elle stipule dans son article 8 :

« La Commission Permanente du Conseil Régional d'Ile-de-France, après en avoir délibéré, décide en matière de développement économique de faire de la région un acteur de référence en matière de consommation éthique et responsable en favorisant notamment les actions en faveur du développement du commerce équitable ».

Cet engagement ne s'est cependant pas traduit par l'adoption d'un programme d'actions propre au commerce équitable au sein de la politique de solidarité internationale.

C – Le développement durable, un engagement potentiel

La politique de développement durable est un autre des cadres structurants de l'action d'une collectivité en faveur du commerce équitable. A la Région Ile-de-France, un Agenda 21 régional, lancé en 2003¹⁵, constitue potentiellement une démarche d'encadrement de la politique de commerce équitable de l'institution.¹⁶

Seule l'action de la Région Ile-de-France en faveur du commerce équitable inscrite dans le cadre de la politique de soutien à l'économie sociale et solidaire est définie en préalable dans les délibérations-cadres, et est formulée en termes d'objectifs traduits en dispositifs évaluable en fonction de méthodes déterminées dans leurs règlements. L'action régionale n'est cependant pas réduite à ces seuls dispositifs, ni au seul champ de l'économie sociale et solidaire, comme nous avons pu le constater en dressant un inventaire des actions de soutien du CRIF au commerce équitable entre 2000 et 2008.

II. LES ACTIONS MISES EN ŒUVRE

En termes de budget, le Conseil Régional d'Ile-de-France est le premier Conseil Régional français avec 4,353 milliards d'euros en 2008. Sur cette enveloppe, les dotations pour les politiques publiques liées au commerce équitable sont :

- pour le soutien à l'économie sociale et solidaire, inscrit dans la politique de développement économique : une dotation globale de 6,125 M€ en crédits de paiement ;
- en matière d'action européenne et internationale, des dotations de 7,908 M€ en crédits de paiement ;
- en matière d'environnement, qui inclut la politique de développement durable, des crédits de paiements de 126,190 M€.



© Fédération Artisans du Monde

Le CRIF a mis en œuvre de 2000 à 2008 des actions de soutien au commerce équitable dans des domaines de politique publique variés. Divers par les services impliqués, ces dispositifs peuvent être classés en catégories correspondant à autant de formes de soutien au commerce équitable¹⁷ :

- le soutien aux actions d'éducation et de sensibilisation : éducation des lycéens, sensibilisation du grand public et sensibilisation des agents en interne ;
- la commande publique : par les marchés de fournitures, alimentaire ou textile ;
- le soutien au secteur au Nord : par un appui aux structures et par un soutien à la structuration du secteur ;
- le soutien au secteur au Sud : par un appui à la constitution de filières et le soutien aux filières existantes.

¹⁵ Source : www.agenda21france.org

¹⁶ L'agenda 21 régional doit être finalisé en mars 2009. Nous n'avons pas pu y avoir accès à la date de rédaction de ce document.

¹⁷ Ces informations ont été obtenues par des entretiens directs et téléphoniques avec les techniciens de la région. Une liste de ces entretiens est fournie en annexe 2 (p.42)..

A – Le soutien aux actions d'éducation et de sensibilisation au commerce équitable

1 | L'éducation des lycéens et jeunes

A notre connaissance, la sensibilisation des publics jeunes au commerce équitable a été menée par la Région sous forme d'actions ponctuelles, d'une part dans le cadre d'un partenariat avec la Fédération Artisans du Monde pour des interventions en lycées, et d'autre part par le développement d'un programme audiovisuel court à destination des jeunes.

➤ Une exposition itinérante et une brochure pédagogique ont été créées par la Fédération Artisans du Monde sur commande régionale¹⁸, et ont servi de support pour des interventions éducatives dans les lycées. Ces interventions étaient au nombre d'une dizaine pour l'année scolaire 2001-2002¹⁹, de 90 en 2003 et de 150 en 2004²⁰. Elles n'ont pas été répétées après l'année scolaire 2004-2005. Ces actions étaient à la charge du service Actions Internationales et Européennes pour les années 2001 à 2003, avec notamment en 2003-2004 le versement d'une subvention de 20 000 € à la Fédération Artisans du Monde au titre des actions d'animation régionale du service²¹. Le projet de budget 2004²² précise que la charge de l'organisation de ces animations serait dorénavant ponctionnée sur le budget du service de gestion des lycées.

➤ D'autre part, l'unité Communication a réalisé un programme court d'information sur le commerce équitable, coproduit en 2008 par France 3 et le CRIF. « Fallait le savoir » sont des programmes d'une minute diffusés sur France 3 Ile-de-France quotidiennement à dix-neuf heures, principalement à destination des enfants. Au nombre de soixante en 2008, ils ont été réalisés par France 3, le CRIF finançant la production et l'achat d'espace. Les sujets ont été choisis pour leur caractère insolite, à partir des thèmes traités par le journal de communication institutionnelle de la Région. Bien que le programme n'ait pas pour objectif de communiquer sur le commerce équitable spécifiquement, il a participé à sa visibilité auprès des enfants d'Ile-de-France.²³

➤ Plus d'informations sur : www.iledefrance.fr/missions-et-competences/decouvrir-lile-de-france/fallait-le-savoir/fallait-le-savoir

2 | La sensibilisation du grand public francilien

Comme nous l'avons précisé plus haut, la politique relative à l'économie sociale et solidaire est un cadre important de déploiement d'actions de sensibilisation du grand public au commerce équitable. Plusieurs dispositifs définis par la délibération CR 72-05 du 15 décembre 2005 ont ainsi pu porter sur le commerce équitable : le dispositif « Soutien à des actions régionales de sensibilisation sur l'économie sociale et solidaire », le dispositif de convention sectorielle et le dispositif de convention territoriale de l'ESS.

L'aide « Soutien à des actions régionales de sensibilisation sur l'économie sociale et solidaire »

L'aide « Soutien à des actions régionales de sensibilisation sur l'économie sociale et solidaire » prend la forme d'un soutien financier à une structure de l'ESS dans l'organisation d'une action de communication, pouvant aller jusqu'à 200 000 € et 35% du budget du projet. Il a permis de soutenir à plusieurs reprises des opérations menées sur le thème du commerce équitable, souvent en partenariat avec d'autres collectivités territoriales de la région.



¹⁸ Source : Fédération Artisans du Monde.

¹⁹ Schéma des formations, Premier rapport de bilan de mise en œuvre, janvier 2001 - novembre 2002, Communication de M. Jean-Paul Huchon, président du Conseil Régional d'Ile-de-France

²⁰ Projet de budget 2004 du service Actions internationales et européennes de la Région Ile-de-France.

²¹ Projet de budget de la Région Ile-de-France pour 2004, Actions internationales et européennes, Annexe 21.

²² Projet de budget de la Région Ile-de-France pour 2004, Actions internationales et européennes, Annexe 21.

²³ Source : www.iledefrance.fr/missions-et-competences/decouvrir-lile-de-france/fallait-le-savoir/fallait-le-savoir

➤ L'Ethical Fashion Show, salon de la mode éthique, équitable et écologique, a été financé par le CRIF au cours de ses trois éditions 2006, 2007 et 2008, à hauteur respectivement de 30 000 €²⁴, 20 000 €²⁵ et 16 000 €²⁶. Ce salon créé en 2004, est organisé par l'association Universal Love, qui bénéficie par ailleurs d'un emploi tremplin régional²⁷. En 2008, il a eu lieu sur trois jours au Carrousel du Louvre, à Paris, et rassemblait une centaine d'entreprises de la mode éthique, dont une grande partie se revendiquant du commerce équitable, dans un showroom et autour de défilés, tables rondes et projections. Un prix a été décerné à certaines d'entre elles par un jury ad hoc.

➤ Plus d'informations sur : www.ethicalfashionshow.com

➤ En 2005 et 2006, un soutien a été apporté au Pôle d'Economie Solidaire Chevillais pour l'organisation du festival Equilibre à Chevilly-Larue, dans le Val-de-Marne. Cette manifestation associant débats, spectacles, concerts, projections et vente de produits visait à promouvoir le commerce équitable auprès du public francilien. A ce titre, il a bénéficié d'une subvention du CRIF de 7 500 € en 2005²⁸ et de 7 500 € en 2006²⁹.

➤ Un soutien a été également apporté à deux reprises à l'événement « Le marais solidaire », dont l'objectif est de faire connaître les actions de solidarité au grand public, autour des thèmes du développement durable et du commerce équitable. Les actions organisées lors de la manifestation, qui a eu lieu dans le 3^{ème} arrondissement de Paris, ont été un marché équitable, des forums et débats, un village associatif et une programmation artistique. Le soutien du CRIF, à hauteur de 5 250 € en 2005³⁰ et de 6 500 € en 2006³¹ a été versé au profit de l'association Marais solidaire, organisatrice de l'événement.

Les conventions sectorielles

La délibération-cadre pour la politique d'ESS de la région prévoit un dispositif de conventions avec des acteurs clefs des différentes filières de l'ESS, pour un soutien aux projets permettant de fédérer les acteurs en Ile-de-France. L'aide du CRIF est une subvention d'un maximum de 100 000 € pouvant atteindre 50% du budget global de l'action si celle-ci porte sur une filière prioritaire. Elles peuvent entre autres prendre en charge l'organisation d'événements de sensibilisation du grand public.



➤ Le Groupe SOS, groupe de l'économie sociale, constitué d'entreprises et d'associations, qui développe des activités dans les champs du sanitaire et social, de l'éducation, de l'insertion, du logement, du développement durable et de la solidarité internationale, a signé en 2006 une convention sectorielle triennale pour le développement du commerce équitable en Ile-de-France, via sa structure SOS Insertion et Alternatives.³² Les subventions accordées, d'un total de 230 000 € sur trois ans, ont permis entre autres l'organisation, avec la Plate-Forme pour le Commerce Equitable et Max Havelaar France, de trois éditions du Forum National du Commerce Equitable, à la Cité des Sciences et de l'Industrie à Paris. ➤ Plus d'informations sur l'édition 2008 sur : www.forumequitable.org

²⁴ Délibération du Conseil Régional d'Ile-de-France n° CP 06-702 du 21 septembre 2006.

²⁵ Délibération du Conseil Régional d'Ile-de-France n° CP 07-918 du 11 octobre 2007.

²⁶ Délibération du Conseil Régional d'Ile-de-France n° CP 08-918 du 18 septembre 2008.

²⁷ Délibération du Conseil Régional d'Ile-de-France n° CP 06-1134 du 30 novembre 2006.

²⁸ Délibération du Conseil Régional d'Ile-de-France n° CP 05-202 du 14 avril 2005.

²⁹ Délibération du Conseil Régional d'Ile-de-France n° CP 06-391 du 19 mai 2006.

³⁰ Délibération du Conseil Régional d'Ile-de-France n° CP 05-352 du 19 mai 2005.

³¹ Délibération du Conseil Régional d'Ile-de-France n° CP 06-391 du 19 mai 2006.

³² Convention F06-394/E approuvée par la délibération n° CP 06-726 du 21 septembre 2006.

Les conventions territoriales

Le Conseil Régional peut également signer des conventions territoriales avec des collectivités territoriales, des EPCI ou des associations telles que les Comités de bassin d'emplois et les Plans locaux pour l'insertion par l'économique. De deux ou trois ans, ces conventions peuvent comprendre plusieurs types d'actions de soutien à l'ESS participant à la mise en réseau des acteurs locaux et contribuant à la sensibilisation du public à l'ESS. Les subventions accordées peuvent porter jusqu'à 50% du budget global de l'action pour le commerce équitable pour un montant maximal de 100 000 € par an.

↳ La convention signée avec la communauté d'agglomération Plaine Commune, pour un montant annuel de subvention de 100 000 € entre 2007 et 2009, vise entre autres objectifs, à financer l'organisation du salon international pour un commerce équitable Equit'Expo en partenariat avec les structures de commerce équitable du territoire. Ce salon a rassemblé en 2007 deux-cents exposants sur quatre jours à l'Île-Saint-Denis, et s'adressait au grand public et aux collégiens, qui ont visité le salon dans le cadre d'actions pédagogiques initiées par le Conseil Général de Seine-Saint-Denis.

Des actions ponctuelles

En dehors du cadre de l'ESS, des actions de sensibilisation ponctuelles pour le grand public ont eu lieu. L'unité Communication du Conseil Régional d'Ile-de-France a été amenée à apporter son soutien à des actions de sensibilisation au commerce équitable.



↳ Ainsi en 2008 une exposition a été organisée sur les murs extérieurs du bâtiment principal du Conseil Régional en partenariat avec l'association Max Havelaar France, à l'occasion du festival international du film d'environnement qui se tient annuellement en novembre. Initiées par le Conseil Général de Seine-Saint-Denis.

3 | La sensibilisation des agents du Conseil Régional

Comme nous l'avons précisé plus haut, la politique relative à l'économie sociale et solidaire est un cadre important de déploiement d'actions de sensibilisation du grand public au commerce équitable. Plusieurs dispositifs définis par la délibération CR 72-05 du 15 décembre 2005 ont ainsi pu porter sur le commerce équitable : le dispositif « Soutien à des actions régionales de sensibilisation sur l'économie sociale et solidaire », le dispositif de convention sectorielle et le dispositif de convention territoriale de l'ESS.

↳ En 2001, des cadeaux du commerce équitable distribués par la coopérative Andines avaient été faits aux agents à l'occasion du Nouvel An.³³

↳ Le service Affaires Internationales a offert au personnel des paniers de produits du commerce équitable à l'occasion des fêtes de Noël 2004, 2005 et 2006. Au titre des « autres actions internationales, rayonnement international hors aide publique au développement », cet événement a dû être abandonné après l'intégration des personnels TOS* des lycées. La démarche était alors trop complexe du fait de la dispersion de ces nouveaux personnels, et l'obligation de non-discrimination entre les personnels interdisait une solution de cadeaux aux seuls personnels du siège.³⁴

↳ En 2005, le service Communication Interne de l'unité Personnel et Ressources Humaines a organisé un événement de sensibilisation du personnel au développement durable. Intitulé « Festival Développement Durable », il comprenait un quizz, une conférence sur le développement durable et un marché de Noël avec des stands d'entreprises du commerce équitable, organisé dans les locaux du Conseil Régional. Là aussi, cette initiative a dû être abandonnée avec le transfert des personnels TOS. La politique de communication interne a dû en effet être révisée avec pour priorité la bonne intégration de ces nouveaux agents.

* TOS: *Le personnel Technique et Ouvrier de Service*

³³ Procès-verbal de la séance du 20 décembre 2001 de la commission permanente du Conseil Régional d'Ile-de-France.

³⁴ Entretien avec les chargés de mission des affaires internationales..

B – La commande publique

Rappelons que les marchés publics font appel à des procédures différentes suivant leur montant :

- de 0 à 20 000 €, l'acheteur peut décider qu'il n'y a pas lieu de procéder à une mesure de publicité et de mise en concurrence,
- de 20 001 à 90 000 €, la publicité du marché est obligatoire, mais libre et adaptée en fonction des caractéristiques du marché,
- de 90 001 à 206 000 € la consultation doit être publiée dans le Bulletin Officiel des Annonces des Marchés Publics,
- la procédure d'appel d'offre formalisée ne s'applique qu'au-delà de 206 001 euros (seuil valable pour tous les marchés de service et fournitures).³⁵



© PFCE

Nous n'avons pu identifier dans tous les services les démarches d'achats de produits du commerce équitable, notamment pour la consommation propre ou à l'occasion de l'organisation d'événements. En effet, dans les collectivités, ces achats sont courants mais dispersés. Leur identification est difficile dans la mesure où leur montant est généralement inférieur au seuil à partir duquel la publicité de la consultation est obligatoire. Qu'ils ne soient pas mentionnés ici ne signifie pas que plusieurs services du CRIF n'aient pas effectué ces dernières années des achats de commerce équitable en petit volume.

➤ Plusieurs actions de sensibilisation des agents citées plus haut se sont traduites par des achats de produits issus du commerce équitable : en 2001 auprès de la société Andines, et en 2004, 2005 et 2006 par le service des Affaires Internationales.

➤ L'Unité Patrimoine et Moyens Généraux a tenté en 2007 de commander des vêtements en coton équitable ou bio pour le personnel. Le marché, à bons de commandes, a été divisé en trois lots, l'un pour des chaussures, les deux autres pour des habits. Parmi les spécifications techniques figurait le souhait de l'autorité adjudicatrice de voir les habits comprendre du coton biologique ou équitable. Ce critère était alors pris en compte à hauteur de 10% dans l'attribution du marché. Le marché a tout compte fait été passé avec un fournisseur ne proposant pas de coton équitable, mais bénéficiant du référentiel de commerce éthique « Fibre citoyenne ». A ce jour, le textile équitable n'a donc pas fait son entrée dans l'équipement de l'administration régionale.³⁶

C – Le soutien au développement du secteur en Ile-de-France

1 | L'appui direct aux structures franciliennes

Plusieurs organisations qui développent une activité en commerce équitable ont pu bénéficier des différents dispositifs de soutien aux structures de l'ESS qu'a développés la Région sur la base de la délibération-cadre n° CR 72-05³⁷ :

➤ Les conventions d'affaires CréaRif : en 2008, le projet Bioservice, société de distribution de boissons et friandises bio et équitables en distributeurs automatiques, a été distingué par le prix du Jeune Entrepreneur par la convention CréaRif.

➤ Les emplois tremplins : plusieurs structures du commerce équitable ont pu bénéficier d'un emploi tremplin, comme des associations locales Artisans du Monde (Paris Centre, Paris 14, Eaubonne, etc.), l'association La Gerbe, qui a une boutique de commerce équitable dans les Yvelines, ou l'association Universal Love, organisatrice de l'Ethical Fashion Show.

➤ L'aide régionale aux structures d'insertion par l'économie : la SARL Fair Planet a bénéficié fin 2006 d'une subvention régionale de 15 520 € pour mener une étude de faisabilité pour devenir entreprise d'insertion.³⁸

³⁵ Code des marchés publics au 20 décembre 2008.

³⁶ Fourniture de chaussures et de vêtements pour les agents des services généraux de la région Ile-de-France, Numéro de marché 06S0513, Règlement de la consultation et Cahier des Clauses Particulières.

³⁷ Une présentation de ces dispositifs est disponible dans la plaquette *Economie sociale et solidaire, la Région vous aide à entreprendre autrement*, Conseil Régional d'Ile-de-France, 2006. Disponible à l'adresse web suivante : www.iledefrance.fr/uploads/tx_base/Plaquetteeconomiesolidaire.pdf

³⁸ Délibération du Conseil Régional d'Ile-de-France n° CE 06-1031 du 30 novembre 2006.

Le CRIF apporte également son soutien aux structures de financements solidaires, à travers les partenariats avec France Active et l'ADIE, qui contribuent au financement des entreprises et associations du commerce équitable, par exemple des boutiques proposant des produits du commerce équitable.

Par le biais du dispositif « Appui à la création d'activités au travers des couveuses spécialisées et coopératives d'activités et d'emplois », la région contribue à l'entrepreneuriat dans le commerce équitable.

Enfin, le centre de ressources régional sur l'ESS, l'Atelier, assure l'accueil des porteurs de projet, parmi lesquels les créateurs d'entreprise du commerce équitable.³⁹

2 | L'appui à la mise en réseau et à la mutualisation

Les dispositifs les plus étendus et les plus systématiques pour la structuration du secteur du commerce équitable en Ile-de-France ont été développés par le service à l'ESS.

Les conventions sectorielles ESS

↳ Une convention sectorielle triennale a été signée en 2006 avec le collectif Minga⁴⁰, pour des montants de subvention de 70 000 € en 2006, 40 000 € en 2007 et 36 000 € en 2008. Elle a pour objectif de contribuer à la mise en réseau des acteurs du commerce équitable et de soutenir les porteurs de projet par la création d'un centre de ressources sur le commerce équitable. La convention établit pour chaque année des objectifs portant sur l'accueil des porteurs de projets, l'animation et la professionnalisation des structures et l'information et la sensibilisation du public. Ces objectifs sont évalués sous forme d'indicateurs qui vont du nombre de porteurs de projets accueillis au nombre de conférences organisées, en passant par le chiffre d'affaires total des adhérents au collectif Minga.

↳ Plus d'informations : www.minga.net

↳ D'autre part, la convention sectorielle signée avec le Groupe SOS en 2006, d'un montant total de 230 000 € sur trois ans, portait, en plus de l'aide à l'organisation d'événements de sensibilisation au commerce équitable, sur le soutien à la mise en place de la structure FairPlace. Située à Saint-Denis jusqu'à fin 2008, c'était un espace commun pour de jeunes structures importatrices ou distributrices de produits équitables non alimentaires, à la fois centrale d'achats et plateforme d'approvisionnement, comprenant un showroom. L'aide régionale a permis de couvrir pour un tiers la rémunération du chargé de mission du Groupe SOS, le règlement d'un quart du loyer annuel de FairPlace et les charges liées à la création d'outils de communication, d'un site internet, de journées portes ouvertes, etc. Le suivi des objectifs annuels était assuré soit qualitativement, soit quantitativement, suivant des indicateurs tels que le nombre de structures présentes sur la plate-forme, le nombre de partenariats noués, etc. Cette structure n'a toutefois pas pu être maintenue après 2008 à la fin de la subvention régionale accordée dans le cadre de la convention sectorielle.

Les conventions territoriales ESS

↳ Trois conventions territoriales ont été signées entre le CRIF et des collectivités territoriales ou des EPCI d'Ile-de-France. Parmi celles-ci, la convention territoriale signée en 2006, et établie jusqu'à 2008 avec la communauté d'agglomération Plaine Centrale Val-de-Marne⁴¹ comprenait une dimension relative à la structuration du secteur. Ainsi, l'un des trois objectifs du programme triennal était la mise en réseau des acteurs et la mutualisation des ressources. Cela s'est traduit par l'organisation d'un forum de l'ESS en 2006, 2007 et 2008 et par l'organisation d'une concertation entre les acteurs locaux de l'ESS, parmi lesquels les acteurs locaux du commerce équitable, en vue d'une structuration en pôle.

³⁹ Site internet : www.atelier-idf.org

⁴⁰ Plan d'action 2007-2008 de l'association Minga dans le cadre de la convention triennale adoptée par la délibération du Conseil Régional d'Ile-de-France n° CP 07-809 du 13 septembre 2007.

⁴¹ Délibération du Conseil Régional d'Ile-de-France n° CP 07-885 du 11 octobre 2007.

Le dispositif PICRI

D'autres branches de l'administration régionale ont mis en œuvre des actions qui ont permis la structuration du secteur ces dernières années.

↳ Parmi celles-ci, la direction de la Recherche, de l'Innovation et de l'Enseignement de l'Unité Développement gère le programme des Partenariats Institutions Citoyens pour la Recherche et l'Innovation. Le PICRI Commerce Équitable porte sur les réseaux d'acteurs du commerce équitable en Ile-de-France. Porté par la PFCE et l'IEDES entre 2007 et 2009, il a pour objectif de promouvoir le commerce équitable en Ile-de-France. Pour cela, un premier travail de recherche a permis d'établir un diagnostic régional des réseaux d'acteurs du commerce équitable. Des actions-pilotes de mise en réseau des acteurs ont été mises en œuvre : l'élaboration d'annuaires des acteurs du commerce équitable franciliens, la mise en place d'outils pour orienter les porteurs de projet en Ile-de-France, l'organisation de rencontres entre acteurs sur le thème « Communiquer sur le commerce équitable », et l'appui à la constitution d'un groupe de travail Ile-de-France pour la Quinzaine du Commerce Équitable 2009. Enfin, ce projet a pour ambition l'appui au renforcement des politiques des collectivités territoriales en matière de commerce équitable par le présent cahier de propositions. Il est soutenu par le CRIF à hauteur de 150 000 € sur trois ans.

↳ Plus d'informations et tous les résultats sur : www.picri-commerce-equitable.fr

D – Le soutien au développement du secteur dans les pays du Sud

Entre 2000 et 2008, le service Affaires Internationales a contribué au développement de plusieurs filières de commerce équitable au Sud, en partenariat avec des acteurs spécialisés du commerce équitable en France, via ses programmes de coopération décentralisée et son fonds de soutien aux projets de solidarité internationale.

Les programmes de coopération décentralisée

↳ Dans le cadre du partenariat avec la commune urbaine d'Antananarivo, le CRIF apporte son soutien à la mise en place d'une filière d'artisanat équitable à Madagascar. Porté notamment par les ONG PlaNet Finance Madagascar et Ethnik.org, le programme Madacraft, qui a débuté en avril 2007 et s'achèvera en 2009, a pour objectif de permettre aux artisans de créer ou d'organiser une structure d'entreprise. Il s'appuie sur une triple action de formation, de financement sous forme de microcrédits et d'accompagnement pour l'insertion des producteurs dans les circuits de distribution du commerce équitable. La Région Ile-de-France finance le projet conjointement avec le Ministère des Affaires Etrangères et Européennes et l'Union Européenne (bailleur à hauteur de 70% du programme).



© Ethnik

↳ Le CRIF finance depuis 2006 à hauteur de 35% un programme de création d'une filière de fonio au Mali, en partenariat avec le Conseil Régional de Nord-Pas de Calais, les associations AFVP, Le Damier Mali et Le Damier France, la coopérative Ethiquable et la Région de Kayes, avec laquelle la Région Ile-de-France est liée par un accord de coopération. Ce programme vise à favoriser la production, la transformation et l'exportation du fonio, en stimulant l'organisation des producteurs et en assurant la commercialisation en France par la société Ethiquable.



© Ethiquable

Le fonds de soutien aux projets de solidarité internationale

Ce programme reste moins structurant que ceux de coopération décentralisée. Les associations de solidarité internationale d'Ile-de-France mettant en œuvre un projet concernant un des domaines définis par la région (qui vont du développement local aux financements solidaires, en passant par la santé), peuvent bénéficier d'une subvention de 2 500, 5 000 ou 10 000 €, représentant de 10% à 50% du budget total du projet. Des projets de développement du commerce équitable ont pu être mis en œuvre grâce à ce dispositif.

↳ Par exemple, un soutien de 5000 € a été accordé à l'association France Amérique Latine en 2005 pour la construction d'un séchoir et d'un local de réunion dans une coopérative équatorienne de producteurs de cacao inscrite dans une filière de commerce équitable.⁴²

Le rapport-cadre CR 72-05, support de la délibération CR 72-05 définissant l'action du CRIF en matière d'ESS a fixé des objectifs très ambitieux pour le développement du secteur. Ils portent sur la plupart des domaines d'action possibles de la collectivité pour le commerce équitable : la sensibilisation, le soutien à la structuration du secteur, le soutien aux structures (par des financements, des subventions, un soutien technique), la commande publique. Cependant, on constate que certaines actions sont menées en dehors de ce cadre. Il s'agit tout d'abord du soutien aux producteurs au Sud, qui ne fait pas partie des objectifs de la délibération-cadre, et est mis en œuvre dans le cadre de la politique de solidarité internationale. D'autre part, des actions de sensibilisation sont menées par d'autres services comme par exemple l'unité Communication ou le service de la Recherche.

Comme nous l'avons démontré plus haut, il n'existe pas d'évaluation de l'ensemble de l'action régionale pour le commerce équitable à l'heure actuelle, bien que des objectifs précis aient été déterminés par le rapport-cadre pour la politique d'économie sociale et solidaire.

Nous proposons dans ce cadre complexe de dégager quelques éléments d'évaluation de l'action mise en œuvre par le CRIF depuis 2000.

III. DES ELEMENTS POUR L'EVALUATION DE LA POLITIQUE PUBLIQUE DU CONSEIL REGIONAL D'ILE-DE-FRANCE

PICRI

Le Conseil Régional d'Ile-de-France mène partiellement une évaluation de sa politique de soutien au commerce équitable, concentrée sur les dispositifs mis en œuvre dans la politique d'appui à l'économie sociale et solidaire. Au regard des résultats de la recherche sur les réseaux d'acteurs du commerce équitable en Ile-de-France⁴³, du bilan des actions-pilotes mise en œuvre dans le cadre du PICRI Commerce Equitable et de l'apport du point de vue des opérateurs spécialisés en commerce équitable sur l'action de la Région, nous proposons ici quelques éléments de bilan de l'action du CRIF menée par la Région entre 2000 et 2008. Nous procéderons pour cela à la mise en perspective des objectifs énoncés par rapport aux résultats obtenus. Ce bilan ouvre des perspectives intéressantes pour un renforcement de la politique régionale.

A – L'auto-évaluation par le Conseil Régional, une démarche en construction

Comme nous l'avons évoqué plus haut, l'évaluation de l'action de soutien au commerce équitable du CRIF est réalisée essentiellement dans le cadre de l'évaluation de la politique d'appui à l'économie sociale et solidaire.

Les projets de budgets annuels pour la politique relative à l'économie sociale et solidaire dressent un bilan des actions menées lors de l'année écoulée. L'action en faveur du commerce équitable y est évaluée séparément. Cependant, elle ne porte que sur les deux conventions signées pour le secteur du commerce équitable, c'est-à-dire celles avec Minga et SOS Insertion et Alternatives, et ne prend pas en compte les autres dispositifs relevant de la politique d'appui à l'ESS que nous avons cités précédemment.

⁴² Délibération du Conseil Régional d'Ile-de-France n° CP 05-444 du 13 juillet 2005.

⁴³ *Les réseaux d'acteurs du commerce équitable – Exemple de l'Ile-de-France*, IEDES-PFCE, 2009.

Ainsi, le budget 2007⁴⁴ précise dans son bilan de l'année 2006 le montant de l'affectation budgétaire pour le commerce équitable (140 000 €), et la destination de cette affectation en tant que subventions pour les associations Minga et SOS Insertion et Alternatives, dans le cadre des deux conventions sectorielles. L'évaluation des actions menées est précisée dans les plans d'action annuels pour chaque convention⁴⁵.

Dans le projet de budget 2008⁴⁶, le bilan dressé pour l'année 2007 fait état d'une affectation de 110 000 €. Il précise, concernant la convention signée avec Minga, quelle a été l'utilisation de la subvention de 40 000 € : la mise en place du centre de ressources, dont l'efficacité est évaluée en terme d'emplois créés ou consolidés (57), et l'organisation du salon Equit'Expo, évalué par le nombre de visiteurs (15 000).

Le projet de budget pour l'année 2009 présente le bilan de l'année 2008. Sur l'année, le centre de ressources créé par Minga a ainsi accueilli 190 personnes, permis la création de 15 équivalents temps plein, accompagné 18 porteurs de projets et 4 entreprises en activité. Ont été organisées 19 conférences tous publics, 9 interventions en milieu scolaire, 17 journées de formation.⁴⁷ La convention avec SOS Insertion et Alternatives, associée à une subvention de 70 000 €, a permis pour sa part la mise en place de FairPlace et l'organisation de salons, les évaluations chiffrées étant présentées en annexe du plan d'action de cette convention pour 2008⁴⁸.

Les autres actions mises en œuvre en faveur du commerce équitable dans le cadre de dispositifs de soutien à l'ESS sont également mentionnées dans les projets de budgets annuels mais ne sont pas évaluées en commun avec les deux conventions sectorielles.

Ainsi, cette évaluation porte uniquement sur les conventions signées dans le cadre de la politique pour l'économie sociale et solidaire du CRIF. Les projets de budgets et les bilans rapportés dans les plans d'action annuels n'évaluent pas par exemple la politique d'achat public de produits et services de l'ESS, dont le développement est un des objectifs de la délibération CR 72-05 du 15 décembre 2005.

Il n'existe donc pas fin 2008 de document global dressant un bilan de l'ensemble de l'action du Conseil Régional d'Ile-de-France en faveur du commerce équitable. En l'absence de programme d'action unique, d'un référentiel d'évaluation de la politique publique, d'un système de remontée de l'information et d'une méthode d'analyse, la tâche paraît difficile. Au vu des démarches déjà existantes, une réflexion peut être ouverte sur l'opportunité de la mise en œuvre d'un système complet d'évaluation, qui pourrait être établi en amont de la formulation de nouveaux objectifs d'une politique publique pour le commerce équitable.

B – Le point de vue des opérateurs de commerce équitable d'Ile-de-France

Entre décembre 2008 et janvier 2009, nous avons effectué une consultation par Internet auprès des 138 opérateurs spécialisés de commerce équitable d'Ile-de-France identifiés en 2007 dans le cadre de l'état des lieux des acteurs du commerce équitable franciliens⁴⁹ pour mieux identifier leurs attentes vis-à-vis de l'action des collectivités territoriales et en particulier du Conseil Régional d'Ile-de-France.

Des représentants de vingt structures ont ainsi participé à cette consultation, parmi lesquelles deux tiers sont des entreprises et un tiers des associations. Leur taille est variée, leur budget étant compris entre 15 000 euros et un million d'euros. Leurs activités dans le commerce équitable se répartissent entre la distribution (pour dix-huit d'entre elles), la sensibilisation (pour treize d'entre elles) et l'importation (pour huit d'entre elles).

⁴⁴ Projet de budget 2007 de la région Ile-de-France, Annexe 22.

⁴⁵ Délibérations n° CP 07-809 du 13 septembre 2007 et n° CP 07-368 du 31 mai 2007.

⁴⁶ Projet de budget 2008 de la région Ile-de-France, Annexe 22.

⁴⁷ Projet de budget 2009 de la région Ile-de-France, Annexe 22.

⁴⁸ Délibération du Conseil Régional d'Ile-de-France n° CP 08-356 du 27 mars 2008.

⁴⁹ Voir l'annuaire des opérateurs spécialisés d'Ile-de-France sur : www.picri-commerce-equitable.fr

Six de ces structures ont bénéficié d'un soutien d'une collectivité territoriale : sous la forme d'emplois tremplins, de prêts à taux zéro, de subvention au titre de l'insertion par l'activité économique, de subventions plus générales, de locaux gratuits, d'un soutien à l'occasion de l'organisation d'une manifestation ; d'autres ont fourni des produits à une collectivité.

Parmi les attentes exprimées concernant le Conseil Régional, plusieurs suggestions relèvent de l'amélioration du fonctionnement de l'institution régionale :

- simplifier les procédures de montage de dossiers de subventions, ou appuyer les petites structures pour le montage de leur dossier ;
- améliorer la connaissance du secteur pour adapter les dispositifs ;
- mieux intégrer le commerce équitable dans les appels d'offre de marché public ;
- attribuer des subventions de fonctionnement au-delà de l'appui aux projets ponctuels.

Enfin, les mêmes représentants proposent la mise en place de nouveaux dispositifs ou de nouvelles implications de la région :

- inciter les mairies de la Région à l'organisation de marchés de commerce équitable ;
- aider à obtenir une certification ou un label ;
- soutenir le fonctionnement des acteurs associatifs ;
- créer des lieux de présentation de l'activité ;
- contribuer à la sensibilisation et à la communication sur le commerce équitable ;
- soutenir les opérations ponctuelles faisant intervenir des partenaires du Sud.

C – Quelques conclusions

1 | L'évaluation de l'action inscrite dans la politique d'économie sociale et solidaire

Au vu de tous les éléments évoqués ci-dessus et des résultats de la recherche sur les réseaux d'acteurs du commerce équitable en Ile-de-France menée dans le cadre du PICRI Commerce Equitable⁵⁰, nous proposons de dresser un premier bilan de l'action menée par le CRIF à partir des pistes citées pour le commerce équitable dans le rapport et la délibération n° CR 72-05. Nous avons menée cette analyse au regard des sources d'informations que nous avons pu rassembler. Cette évaluation ne saurait dès lors prétendre être ni exhaustive ni définitive. Elle relève de l'interprétation que nous avons faite de l'action régionale en fonction des éléments d'analyse à notre disposition.

Piste énoncée en 2005	Moyen / Dispositifs développés	Bilan fin 2008 sur l'action au regard des résultats de la recherche PICRI Commerce Équitable
Sensibilisation et communication grand public	Soutien à des actions régionales de sensibilisation à l'ESS	Un soutien important a été apporté régulièrement à des manifestations de sensibilisation du grand public au commerce équitable. Il a ainsi permis de répondre en partie à cet objectif. Cependant, il serait nécessaire d'effectuer une enquête auprès du grand public francilien pour évaluer l'impact réel de ces événements.

⁵⁰ Les réseaux d'acteurs du commerce équitable – Exemple de l'Ile-de-France, IEDES-PFCE, 2009.

Piste énoncée en 2005	Moyen / Dispositifs développés	Bilan fin 2008 sur l'action au regard des résultats de la recherche PICRI Commerce Équitable
Structuration et mise en visibilité des acteurs	<p>Conventions sectorielles</p> <p>Conventions territoriales</p> <p>Centre de ressources de l'économie sociale et solidaire</p>	<p>La création de l'Atelier, centre de ressources de l'ESS francilien, et le soutien important apporté aux manifestations de sensibilisation a contribué à la mise en visibilité des acteurs.</p> <p>Les conventions sectorielles ont contribué pour partie à la structuration des acteurs. Toutefois, le secteur se caractérise encore par l'existence de nombreux opérateurs spécialisés qui ne participent à aucun réseau de commerce équitable existant, boutiques et jeunes importateurs-grossistes, (68 structures sur 138 en 2008).</p> <p>Dans le secteur de la mode, la convention sectorielle avec SOS Insertion et Alternatives, par la création de FairPlace, a joué un rôle important dans le rassemblement des acteurs de la mode, auquel a également contribué le salon Ethical Fashion Show.</p> <p>Dans les autres secteurs, ce sont avant tout dans le cadre des actions de communication commune locales ou régionales soutenues par le CRIF que les opérateurs locaux de commerce équitable se sont rassemblés et se sont coordonnés.</p> <p>D'autre part, les réseaux nationaux de commerce équitable présents sur le territoire (PFCE, Minga, Fédération Artisans du Monde et Max Havelaar France) font l'objet de soutiens partiels issus de services divers qui ne favorisent pas la coordination systématique entre les actions menées en Ile-de-France, notamment concernant la sensibilisation du grand public au niveau régional.</p>
Mise en place d'une politique d'achats publics et de sensibilisation des entreprises	Pas de dispositif développé	<p>Cet axe de politique est resté très peu développé, du fait de l'absence, d'une part, d'action spécifique, et d'autre part, de lien avec le service de la Commande publique et la démarche de l'Agenda 21 du CRIF.</p> <p>De même, aucune action n'a été développée à destination des entreprises conventionnelles.</p>
Accès aux formations génériques financées par la Région	<p>Propositions de formations par le centre de ressources de Minga dans le cadre de la convention sectorielle</p> <p>Appui aux structures d'accompagnement</p> <p>Proposition de formations par l'Atelier</p>	<p>De très nombreuses structures de commerce équitable ont été créées et se sont développées en Ile-de-France dans les années 2000.</p> <p>Beaucoup ont pu bénéficier d'un soutien financier de la part de structures de finances solidaires soutenues par la Région, et de structures d'accompagnement ESS telles les Boutiques de Gestion et le centre de ressources Minga, qui a par exemple accompagné 18 porteurs de projet en 2007-2008.</p> <p>Etant donné sa mise en place récente, il n'est pas encore possible d'évaluer l'impact de l'action de l'Atelier dans le domaine de la formation des porteurs de projet.</p>
Modules d'initiation au commerce équitable pour des publics cible	Conventions sectorielles	<p>La convention sectorielle avec l'association Minga a permis l'organisation de conférences sur le commerce équitable. Cependant, des représentations du commerce équitable divergentes continuent à exister en Ile-de-France et il est alors difficile de mesurer l'impact de ce type d'action pour éclairer les publics cible sur la diversité des représentations existantes actuellement dans le secteur</p>
Soutien financier aux structures de commercialisation	<p>Dispositifs génériques de soutien aux structures de l'ESS</p> <p>Fonds régional d'investissement de l'ESS</p>	<p>Après leur création, les structures de commercialisation spécialisées en commerce équitable (boutiques, vente par Internet, etc.) expriment d'importantes difficultés financières en 2007-2008 pour maintenir et développer leur activité.</p> <p>Les dispositifs mis en place dans le cadre général de l'ESS ne sont ainsi pas assez connus. Le fonds régional d'investissement qui vient d'être mis en place par le CRIF est un dispositif intéressant pour répondre aux besoins en fonds propres des structures du commerce équitable. Cependant, il n'est pas encore possible de dresser un bilan de ce nouveau dispositif.</p>

Tableau : Bilan 2008 des pistes d'actions en faveur du commerce équitable élaborées en 2005

2 | L'évaluation de l'ensemble de l'action de la Région en faveur du commerce équitable

Dans les domaines de politique régionale hors ESS, il n'existe pas d'évaluation spécifique de l'action concernant le commerce équitable. Il nous semble pourtant que les actions menées sont des initiatives intéressantes qui contribuent au développement du commerce équitable en Ile-de-France, qui cependant restent peu structurantes par leur manque de cadre politique et de continuité. Nous nous essayons à en dresser un bilan pour chaque type d'intervention.

Sensibilisation et éducation au commerce équitable

Au-delà du soutien des actions de communication dans le cadre de l'ESS, plusieurs services se sont impliqués dans la sensibilisation et l'éducation au commerce équitable. Les dispositifs mentionnés, tels que l'organisation d'une exposition sur le commerce équitable dans le cadre du festival international du film d'environnement, et la réalisation d'un programme court sur le commerce équitable par le service Communication, ne sont pas amenés à se répéter. Ce sont des initiatives intéressantes qui ont pu contribuer à la visibilité du commerce équitable auprès du public, mais qui restent ponctuelles.

D'autre part, deux initiatives qui nous semblent pertinentes pour sensibiliser des publics spécifiques menées au cours des années 2000 ont été abandonnées : la sensibilisation des lycéens en partenariat avec la Fédération Artisans du Monde, et la sensibilisation en interne par l'organisation d'un marché de Noël et l'offre de cadeaux aux agents.

La sensibilisation en interne, si elle n'était pas un objectif de la délibération n° CR 72-05, semble avoir été efficace, les agents du CRIF rencontrés dans le cadre du projet PICRI Commerce Équitable ayant généralement un souvenir assez précis des événements organisés entre 2000 et 2008.

Commande publique

En ce qui concerne les achats publics de produits du commerce équitable, l'absence de programme spécifique au commerce équitable en vue d'atteindre l'objectif fixé par le rapport CR n° 72-05 (inclure des clauses sociales et environnementales dans 10% à 15% des marchés régionaux) a fortement limité le développement de l'action du CRIF en ce domaine.

Développement et structuration du secteur au Nord

Le projet de recherche-action PICRI Commerce Équitable a permis de compléter les nombreux dispositifs mis en œuvre dans le cadre de l'ESS. Il a contribué par les résultats de sa recherche menée en concertation avec les services Recherche et ESS de la Région et les actions-pilotes mises en œuvre autour de la communication à une meilleure connaissance des réseaux d'acteurs du commerce équitable en Ile-de-France et à la réflexion sur la structuration du secteur du commerce équitable, objectif fixé dans la délibération-cadre pour l'ESS.

Développement de filières au Sud

Le développement de filières au Sud n'est pas un objectif de la délibération-cadre ESS. Cependant, les quelques actions menées dans le cadre des Affaires internationales montrent que la Région a les moyens de mener une action structurante dans la construction de filières de commerce équitable au Sud, en lien avec des acteurs commerciaux en France.

Ainsi, cette tentative d'évaluation de l'action en faveur du commerce équitable de la Région Ile-de-France met en évidence qu'au-delà de l'économie sociale et solidaire, il pourrait être envisagé un cadre politique unique et transversal pour l'action du Conseil Régional, intégrant les actions menées dans le cadre des politiques de solidarité internationale et de développement durable. Dans ce contexte, une évaluation plus approfondie de l'action de la Région pourrait être mise en œuvre.

A partir de ce premier bilan et de l'exemple de l'action en faveur du commerce équitable menée par d'autres régions et collectivités territoriales françaises, nous allons proposer dans une deuxième partie des pistes pour renforcer l'action de la Région Ile-de-France en faveur du commerce équitable.

2^{ÈME} PARTIE | Des propositions pour renforcer le soutien au commerce équitable

Le Conseil Régional d'Ile-de-France s'est révélé un acteur crucial du développement du commerce équitable sur son territoire de 2000 à 2008, et en particulier depuis l'adoption d'un plan de soutien à l'économie sociale et solidaire en 2005. Le bilan dressé de l'action régionale sur cette période révèle cependant qu'il existe encore une marge de progression de la politique régionale. A partir de constats basés sur le bilan de l'action de la Région, des conclusions de la recherche sur les réseaux d'acteurs du commerce équitable⁵¹ et des résultats des actions-pilotes menées dans le cadre du projet PICRI Commerce Équitable⁵², nous faisons ici un ensemble de propositions en vue du renforcement de l'action du Conseil Régional.

Nos recommandations portent d'une part sur la structuration de l'appui politique au commerce équitable. De réelles opportunités existent pour un renforcement de l'armature de l'action pour le commerce équitable, préalable nécessaire au développement de nouveaux dispositifs. Avant d'augmenter la voilure de la politique pour le commerce équitable, il faut s'assurer que les cordages sont suffisamment solides...

Nous proposons ensuite des exemples de dispositifs portant sur chaque champ potentiel de soutien de la Région au commerce équitable : la sensibilisation et l'éducation, la commande publique et le soutien au développement du secteur, en Ile-de-France et dans les pays du Sud. Nos propositions relèvent soit de l'extension et de la consolidation de dispositifs existants, soit de la définition et de la mise en œuvre de nouveaux dispositifs. Elles se basent sur l'étude d'initiatives prises par le Conseil Régional dans d'autres domaines transversaux (développement durable, etc.), sur des pratiques d'autres collectivités territoriales, et sur les conclusions de deux réunions organisées en janvier 2009 : avec les agents du CRIF ayant mené des actions sur le commerce équitable, et avec les réseaux locaux de commerce équitable d'autres Régions françaises⁵³.

I. STRUCTURER L'APPUI POLITIQUE AU COMMERCE ÉQUITABLE

Il s'agit de faire du commerce équitable un objet de politique publique à part entière, une politique inscrite dans la durée et définie sous forme d'un programme d'action, s'appuyant sur des relais dans l'institution régionale. Elle peut faire l'objet d'une communication spécifique et être accompagnée d'une volonté d'impliquer les autres collectivités de la région.



© CIRAD

A – Structurer l'appui politique au sein de la collectivité territoriale

1 | Définir une politique transversale et coordonnée concernant le commerce équitable

Constat : Le Conseil Régional d'Ile-de-France situe sa politique de soutien au commerce équitable dans un plan ambitieux de développement de l'ESS sur le territoire francilien. Ce plan, qui fait du commerce équitable une filière prioritaire de l'ESS, a permis d'accroître de façon significative la structuration et la visibilité du secteur, d'accompagner les entreprises et les associations du commerce équitable dans leur développement, de sensibiliser le grand public aux problématiques des déséquilibres des échanges commerciaux, etc. Par ailleurs, plusieurs initiatives en faveur du commerce équitable ont vu le jour au Conseil Régional dans le cadre des politiques de solidarité internationale, de développement durable, d'action éducative.

⁵¹ Les réseaux d'acteurs du commerce équitable – Exemple de l'Ile-de-France, IEDES-PFCE, 2009.

⁵² Les détails sur ce volet sont disponibles sur le site du projet : www.picri-commerce-equitable.fr.

⁵³ Comptes-rendus de ces réunions disponibles sur : www.picri-commerce-equitable.fr.

Propositions : Il pourrait être envisagé de fédérer l'ensemble de ces initiatives dans un plan d'action commun pour le commerce équitable, afin de capitaliser sur les expériences menées et de favoriser les synergies par un ou plusieurs de ces moyens :

- Adopter un plan d'actions spécifique au commerce équitable.

➤ Exemple : Le Conseil Régional de Rhône Alpes a adopté en 2004 un plan d'action pour le commerce équitable⁵⁴. Il associe différentes compétences de la Région dans une politique coordonnée construite autour de quatre axes :

- appuyer les producteurs locaux dans la mise en place des moyens permettant de respecter les principes du commerce équitable ;
- soutenir la création de filières en associant les acteurs rhônalpins ;
- mobiliser les acteurs rhônalpins à travers des actions d'information et de sensibilisation ;
- accompagner les collectivités rhônalpines qui souhaitent s'engager dans une démarche de commerce équitable.

- S'engager dans le programme Territoires de Commerce Equitable⁵⁵.

➤ Exemple : Les Conseils Régionaux des Pays de la Loire et de Nord-Pas de Calais ont adopté une délibération pour s'engager dans la phase pilote de Territoires de Commerce Equitable aux côtés de quatorze communes françaises, de la ville de Paris à Cluses.

- Intégrer le commerce équitable à l'Agenda 21 régional.

➤ Exemple 1 : L'Agenda 21 de la Région Nord-Pas de Calais, adopté en 2003, fixe neuf orientations pour l'intégration du développement durable dans les politiques régionales. Parmi ces orientations, la région s'engage à aider à la structuration et au développement des filières du commerce équitable. Le plan adopté, intégrant les différentes facettes de l'action régionale se décline suivant cinq objectifs :

- la sensibilisation et l'information des consommateurs sur l'importance du développement de ces filières et les modes de production des produits de consommation en général ;
- la promotion de ces filières, et l'intégration d'une plus grande équité dans les règles du commerce mondial (via des actions de lobbying à l'échelle européenne et mondiale) ;
- la constitution de filières de diffusion en Nord-Pas de Calais et en France, voire au-delà, avec ses partenaires en région et nationaux ;
- l'intégration de règles de soutien à ces filières dans les règles des marchés publics ;
- dans la mesure du possible avec les régions partenaires afin de construire les conditions de production de valeurs ajoutées localement et de structuration de l'offre.

D'autre part, la cinquième orientation de cet Agenda 21, « Faire de la consommation un instrument de développement durable » comprend un volet sur les filières de production éthique et équitable et l'impact des modes de production et de consommation sur le développement.

➤ Exemple 2 : L'Agenda 21 du Conseil Régional de Limousin fixe à l'institution régionale un objectif précis pour le développement du commerce équitable, la consommation de boissons équitables pour les besoins internes, dans le cadre d'un objectif plus général de consommation exemplaire. Le document précise quel service est en charge de la mise en place de l'objectif, fixe un calendrier et établit un indicateur pour l'évaluation de la mise en œuvre.

⁵⁴ Délibération du Conseil Régional de Rhône Alpes n° 04-14-546.

⁵⁵ Une présentation du programme Territoires de Commerce Equitable est fournie en annexes.

Chacune de ces modalités présente des avantages et inconvénients :

- Le plan d'action spécifique au commerce équitable permet une bonne évaluation de l'action, mais propose une moins grande transversalité que l'Agenda 21.
- L'Agenda 21 est plus transversal. Mais comme il porte sur une diversité de domaines, il est plus difficile d'évaluer son impact sur le seul commerce équitable.
- Le projet Territoires de Commerce Equitable est une procédure éprouvée dans plusieurs pays européens, ce qui permet de bénéficier de l'expérience acquise par d'autres collectivités. Lancé en 2009, il n'en est cependant qu'à sa phase d'expérimentation en France.

Il revient à l'institution, au vu de ces caractéristiques, de choisir le cadre politique de son action pour le commerce équitable. Ces cadres ne sont pas exclusifs mais complémentaires, les objectifs de l'un pouvant être mis en œuvre par un autre. Par exemple : les objectifs de développement de la commande publique équitable de Territoires de Commerce Equitable peuvent être remplis en mettant à profit les groupes de travail et la réflexion menée dans le cadre de l'agenda 21. Par ailleurs, les objectifs peuvent toujours être rendus plus ambitieux : libre à la collectivité de déterminer des objectifs allant au-delà des cinq objectifs de Territoires de Commerce Equitable ou de chercher à dépasser les seuils fixés pour obtenir le titre.

D'autre part, pour que le plan d'action soit décliné en pratiques, il doit s'appuyer sur des relais aux différents niveaux de la collectivité qui doit créer en interne les conditions pour que la politique de commerce équitable soit efficace et pérenne.

2 | Assurer le portage politique du commerce équitable

Constat : Il n'y a pas d' élu référent ni d'instance politique transversale sur le commerce équitable au Conseil Régional d'Ile-de-France.

Propositions :

- Désigner au sein de l'exécutif régional un élu référent, en charge de piloter l'ensemble de l'action de la collectivité territoriale pour le commerce équitable.
- Organiser la concertation entre élus. Le commerce équitable, en tant que problématique transversale, ne doit pas être isolé des autres domaines d'action de l'institution régionale. On peut mettre à profit les commissions thématiques existantes sur le développement économique, le développement durable, les actions internationales et l'économie solidaire pour faire progresser la réflexion et l'engagement en faveur du commerce équitable de tous les élus, et en particulier de ceux en charge de domaines connexes au commerce équitable : développement durable, action internationale, etc.
- Mobiliser les instances consultatives. Le Conseil Economique et Social de la Région Ile-de-France pourrait aussi être appelé à émettre un avis prospectif sur la politique régionale pour le commerce équitable. De même, le Conseil Régional des Jeunes peut être sensibilisé au commerce équitable de manière à proposer des projets dans ce domaine.

3 | Créer dans l'administration des relais pour la politique de commerce équitable

Constat : Les services du Conseil Régional d'Ile-de-France ne connaissent que très peu leur action respective sur le commerce équitable, et mettent peu en commun les dispositifs.

Propositions :

- Nommer un chargé de mission au commerce équitable pour coordonner l'action des différents services concernés par le commerce équitable.

↳ Exemple : Le Conseil Général de l'Essonne a un chargé de mission Commerce Equitable.

- Créer un groupe de travail interservices sur le commerce équitable. Il peut être animé par un chargé de mission commerce équitable, ou par les techniciens d'un service impliqué en faveur du commerce équitable, comme les services à l'économie sociale et solidaire, à l'Agenda 21 ou aux affaires internationales.

- Créer un réseau de correspondants du commerce équitable dans chaque direction, sur le modèle de ce qui existe dans de nombreuses collectivités pour relayer la politique de développement durable. Après avoir reçu une formation au commerce équitable, ils pourraient jouer les rôles de vecteur de la sensibilisation de leurs collègues, servir de personne ressource pour le développement des achats équitables dans chaque service et participer à la mutualisation de dispositifs au sein du groupe de travail interservices.

➤ Exemple : Le système de réseau de référents existe couramment dans le cadre des politiques de développement durable. Ainsi, par exemple à Paris et Orléans, chaque direction désigne un référent pour l'Agenda 21.

↳ Dans le cadre du PICRI Commerce Equitable : une première réunion pour présenter les résultats de la recherche a été organisée en janvier 2009 entre les représentants des différents services de la Région Ile-de-France impliqués dans une action en faveur du commerce équitable. Le compte-rendu de cette réunion est disponible sur : www.picri-commerce-equitable.fr

4 | Assurer la formation des élus et techniciens au commerce équitable

Constat : Le commerce équitable est un concept connu par la plupart des élus et techniciens, mais le niveau de connaissance varie fortement d'un service à l'autre et d'un individu à l'autre.

Propositions :

- Organiser des formations au commerce équitable pour les élus et les techniciens des services concernés par le commerce équitable, en faisant appel aux réseaux existants de spécialistes, par exemple le réseau FairNESS des enseignants-chercheurs sur le commerce équitable.

- Identifier l'ensemble des techniciens qui procèdent à des achats dans les domaines dans lesquels existent des produits équitables (alimentaire, textile, cadeaux artisanaux, etc.) et organiser une formation à destination de ces acteurs, présentant en particulier l'offre existante.

- Créer un document pédagogique sur le commerce équitable à destination des élus et techniciens.

➤ Exemple : En partenariat avec le Réseau des Territoires pour l'Economie Solidaire, une journée de formation à l'ESS a été organisée à la région Ile-de-France à destination des élus et chargés de mission en charge de l'ESS en juillet 2008. Ce type de formation pourrait être organisé sur le thème du commerce équitable, en s'adressant à tous ceux qui sont proches de la thématique.

B – Assurer l'adéquation de la politique aux évolutions du secteur

Le commerce équitable, associant entreprises et associations, est aux frontières du secteur marchand et du service d'intérêt général. L'efficacité des actions entreprises par les structures du secteur, en particulier associatives, pour la sensibilisation ou le développement de projets, repose sur leur continuité. Dans la mise en œuvre de leur soutien au commerce équitable, les collectivités ont donc intérêt à assurer une certaine régularité. L'action gagne à être adaptée à la réalité du terrain, ce qui peut être assuré en construisant des moyens de suivi des évolutions du secteur, en adaptant l'action en fonction de ces évolutions et en menant une évaluation régulière de l'impact des politiques mises en œuvre.

1 | Mettre en place un observatoire permanent du commerce équitable

Constat : La connaissance du secteur du commerce équitable au sein du Conseil Régional est partielle: les acteurs estiment que le Conseil Régional ne connaît pas suffisamment le secteur du commerce équitable. L'état des lieux réalisé dans le cadre du programme PICRI Commerce Equitable constitue un apport important en termes de connaissances mais est une étude ponctuelle.

Propositions :

- Compléter les résultats de la recherche sur les réseaux d'acteurs du commerce équitable menée dans le cadre du PICRI Commerce Equitable par une étude économique du secteur.
- Mettre en place un dispositif d'étude socio-économique régulière du secteur, en coordination avec l'observatoire régional de l'ESS en cours de création au sein de l'Atelier, centre de ressources francilien de l'ESS.

↳ Dans le cadre du PICRI Commerce Équitable : tous les résultats de la recherche sur les réseaux d'acteurs du commerce équitable en Ile-de-France sont disponibles dans les comptes-rendus des ateliers de restitution sur le site www.picri-commerce-equitable.fr et dans le document « *Les réseaux d'acteurs du commerce équitable – Exemple de l'Ile-de-France* », IEDES-PFCE, 2009. De plus, la première action-pilote du projet a été d'élaborer au premier semestre 2008 des annuaires des acteurs franciliens du commerce équitable au sens large⁵⁶, disponibles sur le site www.picri-commerce-equitable.fr

2 | Évaluer régulièrement l'action de la Région, en concertation avec les acteurs du territoire

Constat : L'évaluation de l'action régionale pour le commerce équitable reste concentrée sur l'économie sociale et solidaire, et parmi celle-ci, sur les dispositifs les plus ambitieux. De plus, la grande dispersion en interne des actions pour le commerce équitable rend difficile leur identification, que nous proposons en première partie de ce document mais gagnerait à être complétée. Enfin, les acteurs du commerce équitable n'ont pas toujours une bonne connaissance de l'action du Conseil Régional.

Propositions :

- Compléter le diagnostic de l'action du Conseil Régional d'Ile-de-France présent dans ce document.
- Instaurer un système d'évaluation régulière de la politique, par la définition d'un référentiel et d'outils de mesure, et par l'analyse régulière de l'information collectée.
- Mener cette évaluation en lien avec une instance de concertation avec les acteurs du commerce équitable du territoire.

↳ Exemple : En région Rhône Alpes, le Conseil Régional et la Ville de Lyon ont créé des partenariats durables avec les associations locales de commerce équitable : Equi'Sol, à dimension régionale, et le Collectif Lyonnais des Acteurs du Commerce Equitable (CLACE). Ces relations permettent aux collectivités de bénéficier de l'expertise de ces structures locales, sur les débats et problématiques du mouvement, sur les entreprises locales de commerce équitable, ou sur les modalités d'inscription du commerce équitable dans les politiques publiques. Le suivi des relations permet en retour d'accompagner le développement des réseaux locaux, pour une meilleure structuration du secteur.

↳ Dans le cadre du PICRI Commerce Équitable : ce cahier de propositions comprend un premier bilan des actions menées par le Conseil Régional d'Ile-de-France depuis 2000 en faveur du commerce équitable.

⁵⁶ Dans le cadre du projet PICRI Commerce Equitable, un acteur du commerce équitable est toute structure impliquée d'une manière ou d'une autre dans le développement du commerce équitable : opérateurs spécialisés en commerce équitable, opérateurs biologiques et entreprises conventionnelles qui développent une activité de commerce équitable, associations de consommateurs, organisations de la solidarité internationale, collectivités territoriales, etc.

3 | Echanger avec d'autres collectivités sur les meilleures pratiques

Constat : Des initiatives et des réflexions ont été menées par d'autres collectivités territoriales. Le Conseil Régional participe d'ores et déjà à plusieurs réseaux de collectivités : Metropolis, Territoires Développement Durable Ile-de-France, etc. Sur l'ESS, il est en particulier engagé dans le Réseau des Territoires pour l'Economie Solidaire et le Réseau Européen des Villes et Régions de l'Economie Sociale. Il a enfin participé à une réflexion sur les achats responsables, de 2004 à 2006, via l'ARENE : l'Agence Régionale de l'Environnement et des Nouvelles Energies, agence dépendant du Conseil Régional, dont la réflexion a été associée au groupe de travail national « Commande publique et développement durable ».

Propositions :

- Valoriser la participation à des réseaux de collectivités pour le développement de l'action en faveur du commerce équitable, en particulier pour l'échange de compétences techniques sur des thèmes comme l'achat responsable.

↳ Exemple : Le Réseau Grand Ouest Commande Publique et Développement Durable, groupant 61 collectivités territoriales de cinq régions de l'Ouest de la France (Bretagne, Limousin, Haute-Normandie, Pays de la Loire, Poitou-Charentes), a engagé une réflexion sur la commande publique textile de produits bio-équitable aboutissant à une synthèse présentant les modalités de passation de marchés de textile bio ou équitable. Une démarche similaire est aujourd'hui engagée sur la commande publique de produits alimentaires.

- Inciter à la création de groupes de réflexion et de formation sur le commerce équitable dans les réseaux auxquels la région participe.

C – Inciter les autres institutions publiques à s'engager pour le commerce équitable

Le Conseil Régional peut jouer un rôle pivot vis-à-vis d'autres institutions. De par sa mission de chef de file de l'action territoriale, il peut contribuer à inciter les autres collectivités locales à mettre en place des politiques de soutien au commerce équitable, et à plus long terme, peut assumer une fonction de lobbying auprès de l'État et des institutions européennes en faveur d'une inscription du commerce équitable dans les politiques publiques.

1 | Militer auprès des institutions nationales et européennes pour une reconnaissance publique du commerce équitable

Constat : Il n'y a pas de position politique claire de la Région sur le commerce équitable. Les acteurs interrogés en Ile-de-France appellent les collectivités territoriales à faire usage de leur capacité d'influence auprès des institutions nationales et européennes en ce sens.

Propositions :

- Utiliser les canaux d'action du Conseil Régional auprès des institutions nationale et européenne, par exemple par la Représentation de l'Ile-de-France à Bruxelles pour les interpellier sur le commerce équitable, et contribuer à l'action des organisations du secteur appelant à une plus grande équité des échanges commerciaux internationaux.

↳ Exemple : Le Conseil Régional de Nord-Pas de Calais s'est donné pour objectif dans son Agenda 21 la promotion des filières du commerce équitable, et l'intégration d'une plus grande équité dans les règles du commerce mondial (via des actions de lobbying à l'échelle européenne et mondiale).

- S'impliquer pour le commerce équitable en soutenant les campagnes nationales en sa faveur.

2 | Inciter les autres collectivités du territoire à s'engager en faveur du commerce équitable

Constat : L'implication des collectivités territoriales franciliennes en faveur du commerce équitable n'est pas systématique, et est plus ou moins approfondie.

Proposition : Inciter par un appui technique et/ou financier les autres collectivités locales franciliennes à s'engager pour le commerce équitable dans le cadre de politiques transversales, que ce soit en mettant en place un plan d'action spécifique, en participant au programme Territoire de Commerce Equitable, ou en intégrant le commerce équitable à leur Agenda 21.

➤ Exemple : Depuis 2005, la Région Ile-de-France apporte son soutien aux collectivités s'étant engagées dans une démarche de développement durable. Elle a attribué 410680 euros à huit collectivités pour la réalisation d'agendas 21 locaux en 2007 dont 60.000 euros à Pantin (93).

Ces premières propositions permettent la création et le renforcement d'un cadre général pour une politique transversale efficace en faveur du commerce équitable, dans laquelle peuvent être développés des dispositifs relevant de l'éducation et de la sensibilisation, des achats publics et du développement du secteur au Nord et au Sud.

II. SENSIBILISER ET ÉDUCUER AU COMMERCE ÉQUITABLE

La sensibilisation et l'éducation au commerce équitable sont des enjeux essentiels du développement de la démarche. D'abord parce que le discours du commerce équitable repose sur une analyse critique des mécanismes du commerce international, qui demande explication. Ensuite, pour que la réflexion sur les modes de consommation et leurs répercussions soit partie intégrante de l'éducation des jeunes. La sensibilisation et l'éducation au commerce équitable du grand public peuvent se traduire par le développement des achats de produits du commerce équitable et donc de filières équitables. Mais plus largement, ils visent à générer une prise de conscience chez chacun de la relation existant entre mode de consommation au Nord et de production au Sud, et du potentiel d'impact de l'acte d'achat sur les conditions de vie des producteurs. Les collectivités territoriales peuvent agir en faisant appel à leurs propres moyens de communication pour sensibiliser le grand public, les agents, et les organisations du territoire. Elles peuvent aussi soutenir les organisations du territoire, spécialisées en commerce équitable ou représentatives, dans la mise en œuvre d'actions de sensibilisation et d'éducation au commerce équitable.



A – Mettre en œuvre des actions de sensibilisation et d'éducation

1 | Mobiliser les moyens de communication grand public de la collectivité

Constat : Le Conseil Régional dispose de moyens de communication propres à destination du grand public, de portée très large. Ils ont été mis à profit ponctuellement pour communiquer sur le commerce équitable.

Propositions : L'utilisation des canaux de communication propres à la Région pourrait être élargie.

- Créer une page web dédiée au commerce équitable sur le site du Conseil Régional présentant l'engagement de la Région en faveur du commerce équitable.

➤ Exemple : Le site internet du Conseil Régional Rhône Alpes présente le plan d'action en faveur du commerce équitable, les modalités de ce soutien et les aides disponibles.

- Décliner cette présentation sous la forme de documents papiers.

➤ Exemple : Le Conseil Régional de Nord-Pas de Calais a édité un document sous forme de triptyque définissant le commerce équitable en l'inscrivant en référence aux droits de l'homme⁵⁷ et au développement durable, et présentant l'action de la région Nord-Pas de Calais en faveur du commerce équitable, par la sensibilisation et l'information, le développement des points de vente, le soutien au réseau d'acteurs régionaux et le développement des achats publics responsables.

- Insérer des articles sur le commerce équitable dans le journal de communication institutionnelle.
- Mobiliser pour des campagnes de communication les affichages du réseau de transport en commun, mis en œuvre via le Syndicat des Transports d'Ile-de-France, et/ou le réseau d'espaces d'affichage public du CRIF.

2 | Redévelopper les actions de sensibilisation des agents du Conseil Régional

Constat : Des actions ont été entreprises par le Conseil Régional (marché de Noël, cadeaux pour les fêtes de fin d'année) mais ont été abandonnées pour des raisons logistiques.

Propositions : Organiser des événements plus simples à mettre en place à destination des agents.

- Utiliser des produits équitables dans tous les cocktails du Conseil Régional.
- Diffuser des documents d'information sur le commerce équitable.
- Offrir des chèques cadeaux pour des produits du commerce équitable à l'occasion des fêtes de fin d'année.

3 | Sensibiliser les institutions publiques et parapubliques (établissements d'enseignement, hôpitaux, etc.) à développer des achats équitables

Constat : Les institutions publiques et parapubliques de la Région, en particulier les lycées, représentent des lieux de consommation importants de boissons chaudes ou de produits alimentaires pour la restauration collective, mais sont aussi des lieux importants de sensibilisation du grand public, en particulier des jeunes. Cependant, dans le cas de la restauration scolaire, la somme allouée aux achats de produits alimentaires est souvent très faible (souvent entre un et deux euros par repas). Le prix légèrement plus élevé des produits équitables les rend difficilement compatible avec ces contraintes budgétaires. La Région peut jouer un rôle important de sensibilisation et d'accompagnement de ces institutions.

Propositions :

- Organiser des conférences et formations pour expliquer aux acheteurs collectifs les modalités et l'intérêt de réaliser des achats équitables.

➤ Exemple : La Région Rhône-Alpes a défini comme piste d'action de son agenda 21 la formation des gestionnaires des institutions scolaires aux achats éco-responsables.

- Faciliter l'accès des acheteurs à l'offre, par exemple par la mise en place d'une plate-forme d'achat en ligne.

➤ Exemple : La région Rhône-Alpes crée une plate-forme d'achats sur l'intranet régional pour les gestionnaires des établissements scolaires de la région.

⁵⁷ « Quiconque travaille a droit à une rémunération équitable lui assurant ainsi qu'à sa famille une existence conforme à la dignité humaine », *Déclaration Universelle des Droits de l'Homme*, article 23.

- Exiger l'achat de produits équitables à travers la signature de conventions avec les établissements.

↳ Exemple : La région Pays de la Loire a demandé aux 132 lycées de son territoire la signature d'une charte des services, dans lequel est exigé l'achat de produits équitables.

- Inciter à l'achat des produits équitables par une aide financière.

↳ Exemple : Depuis 2005, la Région Ile-de-France a accompagné et soutenu avec une aide de 200 000 euros une vingtaine de lycées franciliens dans l'introduction progressive de produits biologiques dans leur cantine, en partenariat avec le Groupement des Agriculteurs Biologiques d'Ile-de-France qui conseille les établissements sur les circuits d'approvisionnement.

B – Poursuivre et développer le soutien aux actions de sensibilisation et d'éducation menées par les acteurs locaux

Les acteurs du commerce équitable, entreprises ou associations, sont fortement impliqués pour la sensibilisation et l'éducation au commerce équitable. La région peut s'appuyer sur leur expertise pour accélérer la diffusion du commerce équitable sur le territoire, à travers des actions visant le grand public, les publics scolaires, et se situant dans une perspective Nord-Sud.

1 | Poursuivre et développer le soutien aux événements de sensibilisation du grand public

Constat : Le Conseil Régional soutient de nombreuses actions de sensibilisation au commerce équitable, mais qui ne sont pas toujours coordonnées et représentatives de l'ensemble des acteurs du territoire.

Proposition : Poursuivre et développer ce soutien, en favorisant les actions collectives et coordonnées entre acteurs du commerce équitable franciliens, en particulier à l'occasion de la Quinzaine du Commerce Équitable.

↳ Exemple : Les Régions Rhône-Alpes, Pays de la Loire, Bretagne, Nord-Pas de Calais, PACA par exemple, développent un soutien important aux actions de communication collectives menées depuis plusieurs années par des acteurs du commerce équitable pour la Quinzaine du Commerce Équitable.

↳ Dans le cadre du PICRI Commerce Équitable : une action-pilote pour favoriser le travail en réseau entre acteurs a été proposée autour d'un projet de communication commune pour la Quinzaine du Commerce Équitable 2009. Pour cela, ont été organisées au premier semestre 2008 des rencontres locales et régionales entre acteurs du commerce équitable au sens large⁵⁸ sur le thème « Communiquer sur le commerce équitable ». Puis a été appuyé la constitution d'un groupe de travail Ile-de-France Quinzaine du Commerce Équitable 2009 qui a abouti à la création du Cofrace - Collectif Francilien des Acteurs du Commerce Équitable au premier semestre 2009. Tous les comptes-rendus sont disponibles sur : www.picri-commerce-equitable.fr.

2 | Soutenir les acteurs locaux dans la sensibilisation des lycéens

Constat : Des actions de sensibilisation des lycéens ont été menées de 2001 à 2005 en partenariat avec la Fédération Artisans du Monde, mais elles n'ont pas été renouvelées.

⁵⁸ Dans le cadre du projet PICRI Commerce Équitable, un acteur du commerce équitable est toute structure impliquée d'une manière ou d'une autre dans le développement du commerce équitable : opérateurs spécialisés en commerce équitable, opérateurs biologiques et entreprises conventionnelles qui développent une activité de commerce équitable, associations de consommateurs, organisations de la solidarité internationale, collectivités territoriales, etc.

Proposition : Financer les interventions des organisations d'éducation au commerce équitable et d'éducation à la consommation responsable en milieu scolaire.

↳ Exemple : Pour la période 2006-2009, un partenariat a été mis en place entre la coordination locale d'Artisans du Monde et le Conseil Régional de PACA pour développer le commerce équitable dans la région. Le projet prévoit la formation des intervenants en éducation au commerce équitable et la mise en œuvre d'animations à destination des lycéens.

3 | Mettre à profit les jumelages et accords de coopération pour créer des liens dans la société civile autour du commerce équitable

Constat : La mise en relation directe entre sociétés civiles du Nord et du Sud est un moyen efficace de sensibilisation aux problématiques du fonctionnement du commerce international et du commerce équitable. La Région dispose d'outils pouvant favoriser cette mise en relation, et a par ailleurs des rapports privilégiés avec des acteurs du commerce équitable et des collectivités territoriales au Sud qui peuvent être mobilisés.

Propositions :

- Promouvoir les projets des jeunes visant à créer des liens entre Nord et Sud sur le thème du commerce équitable, à travers le fonds de solidarité internationale ou la création d'une aide aux projets des associations de lycéens, étudiants ou apprentis.

↳ Exemple : Le Conseil Régional de Nord-Pas de Calais propose l'aide « Devenons citoyens de la planète », soutenant les projets collectifs de solidarité internationale menés par des jeunes dans les régions avec lesquelles le Conseil Régional a signé un accord de coopération.

- Aider les producteurs du commerce équitable des zones de coopération à venir faire part de leur expérience en Ile-de-France. Les acteurs du commerce équitable francilien appellent à ce type de soutien.

↳ Exemple : La ville de Garstang, au Royaume-Uni, première FairTrade Town au monde, est jumelée depuis 2002 avec la communauté de New Koforidua, au Ghana, productrice de cacao. Ce lien se traduit par la venue de représentants des producteurs à des manifestations sur le commerce équitable organisées en Europe, des liens entre écoles et entre comités de jumelages autour du thème du commerce équitable.

4 | Inciter les organismes représentatifs d'acteurs du territoire à développer des actions de sensibilisation au commerce équitable, en particulier les cafés, hôtels et restaurants du territoire

Constat : La restauration hors domicile, activité d'entreprises non spécialisées en commerce équitable - cafés, hôtels, restaurants - représente des volumes importants de consommation de produits alimentaires qui peuvent être issus du commerce équitable. Ils constituent ainsi des lieux potentiels de sensibilisation du public.

Proposition : Inciter les organisations représentatives d'acteurs du territoire, comme les Chambres de Commerce et d'Industrie et les Chambres des Métiers, à organiser des conférences à destination des lieux de restauration hors domicile pour les initier à la consommation équitable et/ou responsable en général.

↳ Exemple : La Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Essonne organise des Ateliers Développement Durable pour les commerces, dont certains sont des formations sur les produits biologiques et équitables et les écolabels.

III. DÉVELOPPER LES ACHATS

L'un des enjeux du commerce équitable est le changement d'échelle. A l'heure actuelle, il ne représente qu'entre 0,01% et 0,02% du commerce international. Pour que cette part augmente et qu'il puisse toucher plus de producteurs dans le monde, il est impératif de développer le volume des achats de produits du commerce équitable. La commande publique, qui représente environ 15% du PIB français, est un levier puissant pour la croissance du secteur. Si une région réalise moins d'achats que d'autres niveaux de collectivités, en particuliers les communes, il existe de réelles opportunités en Ile-de-France pour le développement d'une stratégie cohérente d'achats équitables, dans le cadre de la politique de commande publique responsable. Les collectivités territoriales, en tant qu'acheteurs, peuvent ainsi contribuer à une répartition plus juste des bénéfices de l'échange. Elles peuvent de plus jouer un rôle d'exemplarité par la proposition de produits équitables dans les multiples manifestations qu'elles organisent. Mais sur un marché jeune et complexe comme celui du commerce équitable, cette commande publique doit s'adapter en mettant en œuvre une méthodologie spécifique.



© Fédération Artisans du Monde

A – Inscrire la commande publique équitable dans la démarche d'achat durable

Constat : La mise en œuvre d'une commande publique durable est une démarche générale qui prend en compte toutes les dimensions du développement durable. Les problématiques de la commande publique responsable sont très proches, que l'objectif soit la promotion des produits issus de l'agriculture biologique, de produits du commerce équitable, ou l'insertion de personnes en difficultés, etc. Il convient donc de mettre en œuvre une politique volontariste de développement de la commande publique responsable, qui fixe des objectifs concrets de développement des achats équitables. Il est également important de veiller à ce que les critères de développement durable ne soient pas concurrents, par exemple sous forme de clauses laissant le choix entre produits biologiques ou équitables, mais que les exigences des autorités adjudicatrices prennent en compte le développement durable dans toutes ses dimensions.

Propositions :

- Définir la commande publique responsable comme un des objectifs de l'agenda 21 régional, en incluant le commerce équitable dans la définition des produits durables.
- Adopter un document cadre pour l'achat responsable, sous forme d'une charte des achats durables⁵⁹, prenant bien en compte le commerce équitable.
- Fixer des objectifs chiffrés d'intégration de critères de développement durable dans la commande publique, en fixant des objectifs propres pour le développement des achats équitables⁶⁰.

B – Favoriser l'intégration du commerce équitable dans les achats de faibles montants

Constat : La démarche d'achats de produits du commerce équitable pour les consommations propres aux services ou à l'occasion de buffets et cocktails à destination d'acteurs du territoire ou du grand public est très variable suivant l'implication individuelle des techniciens. Pourtant, ces achats sont souvent d'un montant inférieur à 20 000€, seuil en deçà duquel la publicité et la mise en concurrence ne sont pas obligatoire. Ils sont donc aisés à mettre en œuvre. Ces achats remplissent plusieurs fonctions : de sensibilisation, en interne et auprès du public, de développement du volume de consommation de produits équitables, d'impulsion d'achats plus significatifs.

Proposition : Réaliser des formations à destination des acheteurs des différents services pour inciter aux achats équitables pour les consommations propres et pour les achats liés au protocole.

⁵⁹ Voir à ce sujet la Charte des Achats Durables de la Ville d'Orléans : www.orleans.fr/fileadmin/user_upload/FichiersOrleans/Download/qualite/Charte-achats-durables.pdf

⁶⁰ Voir à ce sujet les objectifs proposés dans une communication de la Commission Européenne : eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=CELEX:52008DC0397:EN:NOT

C – Adopter une méthodologie spécifique pour les achats de montants plus importants

Constat : Pour les marchés soumis à une procédure (adaptée ou sous forme d'appel d'offre), les spécificités du marché du commerce équitable, encore jeune, doivent amener à adopter une méthodologie spécifique pour ne pas risquer d'être confronté à un marché infructueux, ou d'appliquer un traitement discriminatoire des fournisseurs. En outre, les spécificités des relations commerciales doivent amener la collectivité à adapter les modalités de la commande publique. Par exemple, une plus grande équité dans les échanges passe par le respect des délais normaux de production. La commande publique, si elle fixe des délais de livraison trop courts, peut contribuer à reporter la pression sur les producteurs. En matière environnementale, les délais trop courts peuvent aussi amener les sociétés importatrices à recourir au transport aérien plutôt que maritime.

Les travaux du Réseau Grand Ouest pour l'intégration du développement durable dans les achats textiles ont permis de dégager les principales clefs d'un marché public responsable :

- connaître l'offre pour définir un allotissement et un montage juridique pertinent ;
- encourager le marché et accompagner son développement ;
- sensibiliser les agents ou les personnes à qui sont diffusés les produits ;
- profiter de l'évolution rapide des offres pour bénéficier des progrès immédiats lors des reconductions des marchés ;
- actualiser très régulièrement sa connaissance de l'état de l'offre par une veille économique ;
- adapter les modalités de la commande publique aux besoins des petites entreprises du commerce équitable : en veillant à anticiper les commandes et en prêtant attention au respect des délais de règlement, ou en proposant des allotissements adaptés.

Une documentation abondante sur la commande publique responsable fournit aujourd'hui les outils de la mise en œuvre d'une démarche d'achats équitables, proposant des montages juridiques adaptés aux formes de marchés et des exemples de marchés passés par des collectivités françaises. D'autre part, l'offre de produits équitables existante est référencée par plusieurs portails Internet développés par les associations de promotion du commerce équitable⁶¹. On se référera à ces ressources dont une liste est fournie en annexe.

Propositions :

- Organiser des formations auprès des acheteurs de la Région pour diffuser toutes ces ressources existantes et développer une réflexion dans l'adaptation des achats aux contraintes du marché équitable.
- Former un agent référent sur la question de l'achat équitable (modalités, offre disponible).

IV. SOUTENIR LE DEVELOPPEMENT DU SECTEUR AU NORD ET AU SUD



© Altereco

Le commerce équitable, accord commercial entre des agents au Nord et au Sud, est un secteur économique à part entière. Les collectivités territoriales peuvent le soutenir à ce titre, en mettant à profit les outils du développement économique du territoire. Néanmoins, le commerce équitable n'est pas un secteur tout à fait comme les autres : il implique au Nord à la fois des entreprises conventionnelles et des organisations de l'économie sociale, dont de nombreuses associations. Surtout, il est transnational, liant des importateurs au

⁶¹ Voir les sites : www.vitrine.commerceequitable.org et www.ofretic.com

Nord et des producteurs du Sud organisés en coopératives. L'action d'une collectivité territoriale pour le commerce équitable ne peut donc être réduite à son territoire. Le développement d'une politique de solidarité internationale offre l'opportunité d'un soutien aux acteurs fondamentaux du commerce équitable : les producteurs. La région peut profiter de son implication double, ici et là-bas, pour renforcer les liens créés à travers le commerce équitable entre des territoires au Nord et au Sud. La Région peut contribuer au développement du secteur du commerce équitable en Ile-de-France, par le soutien aux structures, l'aide à la mise en réseau, etc. Par ailleurs, l'action de développement économique peut être replacée dans le contexte des filières internationales du commerce équitable. Le soutien régional peut porter à la fois au Nord et au Sud, en mettant à profit les actions menées en faveur du commerce équitable au Sud et au Nord pour renforcer les liens entre producteurs et consommateurs à travers les entreprises et associations importatrices. Enfin, elle a un rôle de coordination des actions de développement économique des collectivités territoriales et de leurs groupements sur son territoire⁶².

A – Fournir un appui aux initiatives économiques franciliennes

La région Ile-de-France apporte un soutien conséquent au secteur du commerce équitable de son territoire. Cet appui peut être élargi, aux entreprises conventionnelles, et auprès des acteurs spécialisés, pour la coordination de leur action.

1 | Maintenir et développer le soutien aux structures de commerce équitable en création et en développement

Constat : De nombreuses aides existent mais ne sont pas toujours bien connues, aussi bien par les entreprises spécialisées que par les associations.

Propositions :

- Maintenir et développer ces aides aux structures dans le cadre de la politique de l'ESS, en particulier concernant le développement d'activité après la création d'activité.
- Créer à destination des structures spécialisées en commerce équitable des outils de communication de la Région (site Web, plaquette papier) récapitulant l'ensemble des aides dont elles peuvent bénéficier et organiser des réunions d'information pour mieux les faire connaître.

↳ Dans le cadre du PICRI Commerce Équitable : une action-pilote a permis d'harmoniser l'accueil des porteurs de projet en commerce équitable en Ile-de-France par la mise en place d'outils pour orienter les porteurs de projet en Ile-de-France début 2008. Tous les outils mis en place sont disponibles sur : www.picri-commerce-equitable.fr.

2 | Inciter les PME non spécialisées à s'engager dans l'importation et/ou la distribution de produits équitables

Constat : Les entreprises conventionnelles d'Ile-de-France peuvent développer des activités de commerce équitable (importation ou distribution de produits équitables) pour participer au développement du secteur. Mais les PME peuvent être réticentes à prendre le risque du développement d'une nouvelle activité ou d'un changement de leurs pratiques, sans soutien dans ce nouvel engagement.

Propositions :

- Développer un dispositif d'aides financières pour inciter et aider les PME non spécialisées en commerce équitable qui s'engagent dans le développement d'une activité de commerce équitable.
- Créer et diffuser un document présentant les aides régionales dont peuvent bénéficier les entreprises s'inscrivant dans une démarche de commerce équitable. Sur le modèle de la plaquette de présentation du soutien régional à l'économie sociale et solidaire, ce document peut avoir une double fonction : mieux informer les PME non spécialisées déjà engagées dans le commerce équitable des soutiens existants, et inciter les autres PME conventionnelles à modifier leurs pratiques en faveur du commerce équitable.

⁶² Article L. 1511-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

3 | Inciter à la coordination entre acteurs du commerce équitable du territoire

Constat : De nombreux acteurs ne sont pas intégrés dans les réseaux nationaux mais ont besoin de concertation au niveau local, en particulier les boutiques indépendantes et les jeunes importateurs-grossistes. De plus, des actions d'envergure régionale mutualisables en termes de communication ou d'appui aux porteurs de projet par exemple sont menées avec très peu de concertation par des organisations de niveaux national et régional. Enfin, la Région est un territoire très grand qui regroupe de très nombreux acteurs pour lesquels le territoire le plus pertinent de rassemblement est d'abord le département.

Propositions :

- Soutenir la constitution d'une structure à vocation de coordination régionale entre acteurs, collectif de personnes ou de structures, en veillant à articuler les niveaux national, régional et départemental (par exemple à travers une convention sectorielle).

↳ Exemple 1 : La région PACA appuie en fonctionnement le pôle Commerce Équitable et Solidaire de l'Agence Provençale de l'Économie Alternative et Solidaire.

↳ Exemple 2 : Le collectif alsacien du commerce équitable Colecosol a pour sa part reçu le soutien de la ville de Strasbourg sous la forme de locaux mis à disposition.

- Soutenir les coordinations régionales existantes.

↳ Exemple : Des partenariats ont été signés entre les Régions Languedoc-Roussillon, Rhône-Alpes et PACA et les coordinations régionales d'Artisans du Monde, visant à accompagner le développement et la professionnalisation des réseaux locaux Artisans du Monde. Les objectifs sont par exemple d'accompagner la création de nouveaux magasins, d'appuyer les associations dans leurs activités, notamment de sensibilisation, d'aider à la mise en réseau des associations locales, de renforcer les filières de commerce équitable dans les zones de coopération décentralisée de chaque Région.

↳ Dans le cadre du PICRI Commerce Équitable : l'action-pilote pour favoriser le travail en réseau entre acteurs proposée autour d'un projet de communication commune pour la Quinzaine du Commerce Équitable 2009 a abouti à la création du Cofrace - Collectif Francilien des Acteurs du Commerce Équitable au premier semestre 2009. Cette association pourrait être la base de cette coordination régionale. Tous les comptes-rendus sont disponibles sur : www.picri-commerce-equitable.fr.

4 | Appuyer la structuration de la distribution

Constat : Les distributeurs spécialisés de commerce équitable sont nombreux. Mais ils sont dispersés, manquent de visibilité et se sentent isolés.

Propositions :

- Soutenir la création de lieux de distribution individuels mais aussi collectifs, notamment associant produits du commerce équitable (Nord-Sud) et de circuits courts (Nord-Nord).

↳ Exemple 1 : La Ville de Villeneuve d'Ascq a par exemple créé fin 2008 un pôle du commerce équitable, rassemblant dans un même lieu les jeunes organisations du commerce équitable, entreprises ou associations.

↳ Exemple 2 : Au niveau régional, le partenariat noué entre la coordination régionale Artisans du Monde et le Conseil Régional de Languedoc-Roussillon porte notamment sur la création de nouvelles associations et l'ouverture de magasins sur le territoire.

- Soutenir les actions de communication coordonnées entre points de vente, comme par exemple l'édition d'un guide francilien des points de vente de produits du commerce équitable.
- Inciter les maires à organiser des marchés réguliers, incluant commerce équitable, bio, agriculture locale, etc.



© Fédération Artisans du Monde

↳ Exemple : A Lyon, la Ville envisage d'organiser un marché hebdomadaire du commerce équitable, ouvert aux acteurs de la consommation responsable.

↳ Dans le cadre du PICRI Commerce Équitable, des actions-pilotes sont mises en œuvre : une rencontre francilienne acteurs-chercheurs est prévue au dernier semestre 2009 pour réfléchir sur la thématique et proposer des pistes d'actions pour structurer les filières, et notamment la distribution en Ile-de-France. Elle sera organisée sur le format Témoignage autres secteurs - Ateliers réflexion entre acteurs - Éclairage de chercheurs. Informations disponibles sur : www.picri-commerce-equitable.fr.

5 | Aider à la mise en place d'une offre adaptée aux achats collectifs, publics ou privés

Constat : Les entreprises du commerce équitable ne proposent pas toujours une offre adaptée à l'achat par des collectivités. Les services acheteurs peuvent prendre contact avec les entreprises du commerce équitable du territoire pour les informer des besoins précis de la collectivité, afin d'inciter les entreprises à adapter leur offre, ce qui leur permettra de mieux répondre à la fois aux marchés publics et aux besoins des collectivités privées.

Proposition : Soutenir la mise en place d'un outil de communication permanent permettant une meilleure communication entre entreprises proposant produits de commerce équitable et acheteurs collectifs.

B – Participer à la structuration des filières économiques dans les pays du Sud en coordination avec le développement au Nord

La politique de solidarité internationale du Conseil Régional d'Ile-de-France a permis le développement de filières en commerce équitable dans des zones liées à la Région par des accords de coopération, en lien avec des organisations du Nord, importateurs, ONG et financeurs publics. Il est essentiel que le travail de construction de filières se fasse à travers une coordination des acteurs économiques du Nord et du Sud afin de sécuriser l'ensemble du processus économique, que ce soit en termes de capacités de production que d'anticipation des débouchés au Nord. Le travail mené par le Conseil Régional peut donc être poursuivi et étendu à d'autres filières, et servira d'exemple pour les initiatives d'autres collectivités territoriales.

1 | Développer le soutien à la création de filières au Sud par la mise en lien entre organisations au Nord et au Sud⁶³

Constat : Le Conseil Régional apporte son soutien à la création, au développement et au renforcement de filières de commerce équitable.

Proposition : Soutenir le développement de nouvelles filières en mettant en relations producteurs, organisations de la solidarité internationale, entreprises innovantes et distributrices et migrants, pour aider les acteurs économiques à construire en amont l'offre au consommateur. La mise en relation préalable des acteurs de la filière permet d'optimiser l'adéquation de l'offre au marché et de mieux planifier la production sur la base d'une étude double, du marché au Nord, et de la faisabilité au Sud.

↳ Exemple 1 : La région Bretagne a développé une filière de coton bio-équitable au Mali en mettant en relation producteurs maliens et importateurs bretons. Le projet est conçu en partenariat avec l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine, et avec des acteurs du Sud et du Nord : ONG, collectivités, des organismes professionnels, associations de commerce équitable, etc. Il permet aux producteurs de coton et aux industriels du textile de tirer un intérêt partagé de la relation, qui appelle cependant, pour les producteurs, à une diversification des débouchés.

⁶³ Voir l'étude *Collectivités territoriales et commerce équitable*, AFD-PFCE, Savoirs communs, 2008. Disponible sur le site internet de la PFCE à l'adresse : www.commerceequitable.org/fileadmin/user_upload/gene/AFD_PFCE_CollectivitesTerritoriales_CE.pdf

↳ Exemple 2 : En région Rhône-Alpes, le partenariat avec Artisans du Monde porte entre autres objectifs sur le renforcement des filières de commerce équitable dans les zones de coopération décentralisée. Le Conseil Régional soutient Solidar'Monde, centrale d'achat pour le réseau des associations Artisans du Monde, pour le développement de la coopérative de production d'artisanat de Ket Doan, au Vietnam, par le développement de produits, de la communication et le renforcement de l'organisation interne. Le partenariat établi avec la coordination Rhône-Alpes d'Artisans du Monde est mis à profit pour réaliser en aval des études de marché, promouvoir les nouveaux produits, précommander la production, etc.

2 | Inciter la collectivité partenaire au Sud à s'engager en faveur du commerce équitable

Constat : Les collectivités partenaires au Sud, comme les gouvernements nationaux, ne connaissent pas nécessairement le commerce équitable, même quand des actions concrètes existent sur le territoire.

Proposition : Les partenariats de coopération décentralisée, notamment avec des régions urbaines, sont l'occasion d'inciter la collectivité partenaire à appliquer les principes de commerce équitable dans ses achats et à soutenir le secteur. On peut imaginer par exemple une participation des collectivités territoriales du Sud par un cofinancement des investissements sociaux faits par les coopératives de producteurs par l'usage de la prime de développement versée par les sociétés importatrices. Une autre forme peut être un appui de ces collectivités à la mise en place de filières de commerce équitable Sud-Sud, au sein d'un même pays, entre petits producteurs et consommateurs.

Conclusion et perspectives

On met parfois en doute l'intérêt du commerce équitable au motif que la solidarité avec des producteurs lointains peut faire oublier la lutte contre la pauvreté en France. Mais le commerce équitable, en liant les acteurs économiques du Nord et du Sud, n'est pas qu'un outil de développement là-bas. Il est également une activité économique en France, qui participe à redonner du sens aux échanges. Il est complémentaire des modes différents de produire et consommer qui se développent ici, et peut être associé à d'autres façons de vivre l'économie, par l'organisation coopérative ou l'insertion des personnes en difficultés.

Si le commerce équitable est aujourd'hui un concept connu par 82% des consommateurs⁶⁴, beaucoup reste à faire pour que l'équité dans les échanges internationaux devienne la norme. Les collectivités territoriales ont un rôle déterminant à jouer pour répondre aux enjeux actuels du secteur. Leur action de sensibilisation, en appui des structures du commerce équitable, ou en mettant à profit des moyens de communication propres, doit permettre de transformer l'essai, depuis la connaissance du commerce équitable à la systématisation de la consommation responsable. En effet 57% des personnes connaissant le commerce équitable ne pensent pas avoir assez d'information sur les produits et les démarches⁶⁵. Le chiffre d'affaires total du commerce équitable en France est estimé à 241 millions d'euros en 2007, en progression de 157% par rapport à 2004⁶⁶. Si cette progression est encourageante, il reste beaucoup à faire. Les collectivités territoriales disposent par leur fonction d'acheteur d'un levier essentiel pour faire progresser le commerce équitable et permettre à plus de producteurs de s'inscrire dans des relations commerciales plus équilibrées. Enfin, les structures du commerce équitable font le choix de se placer dans un marché concurrentiel en se fixant des règles de conduite plus contraignantes et en supportant des coûts supérieurs aux acteurs conventionnels, car déterminés en fonction des besoins des partenaires commerciaux et pas seulement résultats d'un rapport de force. Pour assurer la viabilité de ces projets économiques qui assument des risques supplémentaires au nom d'un principe de responsabilité, le travail en commun est un facteur déterminant de réussite.

Les pouvoirs publics sont alors incontournables pour favoriser les synergies, soutenir les structures et participer à la construction des filières.

L'enjeu du commerce équitable est aujourd'hui celui du changement d'échelle sur tous les territoires au Nord comme au Sud. Comme le démontre l'exemple du Conseil Régional d'Ile-de-France, les collectivités territoriales ont un rôle particulier à jouer pour faire sortir le commerce équitable de sa marginalité. A l'heure actuelle, l'engagement de la Région Ile-de-France est ambitieux et multiforme. Sa politique d'appui à l'économie sociale et solidaire met le commerce équitable au cœur de ses préoccupations tandis que la solidarité internationale et le développement durable constituent des principes directeurs d'une action régionale responsable, vis-à-vis du reste du monde et des générations futures. Le commerce équitable y est mis en avant, en tant que projet d'un commerce international vecteur d'un rééquilibrage des échanges entre Nord et Sud.

Cet engagement se traduit par la mise en œuvre d'actions plurielles, qui pèsent sur les différents leviers pour le développement du commerce équitable : l'éducation et la sensibilisation, les achats publics, le soutien au secteur au Nord comme au Sud. La diversité des services impliqués, des politiques concernées et des dispositifs développés sont un signe encourageant du potentiel d'action de la région. En dressant un rapide bilan de l'implication régionale, il apparaît néanmoins que le soutien au commerce équitable peut être renforcé.

Les opportunités de développement d'une politique territoriale pour le commerce équitable sont nombreuses. Elles passent par un renforcement du soutien politique au commerce équitable et par un approfondissement des politiques mises en œuvre, en s'inspirant des pratiques des autres collectivités et en expérimentant des dispositifs nouveaux, pour sensibiliser tous les publics, augmenter et rendre systématiques les achats publics, soutenir les structures du secteur et développer les synergies entre domaines de politiques publiques, en particulier entre le territoire au Nord et les partenaires du Sud.

⁶⁴ - ⁶⁵ - ⁶⁶ *Le commerce équitable en France en 2007*, GRET-MAEE-PFCE, 2008. Disponible sur le site Internet de la PFCE à l'adresse : www.commerceequitable.org/fileadmin/Images/publications/Etude_Commerce_equitable_2008.pdf

ANNEXE 1 | Références bibliographiques

COMMERCE ÉQUITABLE

↳ *Les réseaux d'acteurs du commerce équitable – Exemple de l'Ile-de-France*, IEDES-PFCE, 2009.

↳ *Le commerce équitable en France en 2007*, GRET-MAEE-PFCE, 2008.

Disponible sur le site Internet de la PFCE à l'adresse :

www.commerceequitable.org/fileadmin/Images/publications/Etude_Commerce_equitable_2008.pdf

COLLECTIVITES TERRITORIALES ET COMMERCE ÉQUITABLE

↳ *Collectivités territoriales et commerce équitable*, AFD-PFCE, Savoirs communs, 2008.

Disponible sur le site internet de la PFCE à l'adresse :

www.commerceequitable.org/fileadmin/user_upload/gene/AFD_PFCE_CollectivitesTerritoriales_CE.pdf

↳ *Commerce Équitable et Territoires : Comment les collectivités Territoriales peuvent-elles contribuer à un commerce plus équitable ?*, Groupe SOS-PFCE, 2008.

↳ *Coopération décentralisée et commerce équitable, Expériences en Région Rhône-Alpes*, LEPII-PFCE, 2007. Disponible à l'adresse : www.commerceequitable.org/contrib

↳ *Economie sociale et solidaire et commerce équitable, Etat des lieux et perspectives*, PFCE-Ville de Nantes, 2007. Disponible à l'adresse : www.commerceequitable.org/contrib

↳ *Migrants et commerce équitable, Etat des lieux et perspectives*, AFD-PFCE, 2007.

Disponible à l'adresse : www.commerceequitable.org/contrib

RESSOURCES DOCUMENTAIRES SUR LA COMMANDE PUBLIQUE

↳ *Buy Fair : A guide to the public purchasing of Fair Trade products*, ICLEI : Local Governments for Sustainability. Disponible à l'adresse : www.buyfair.org

↳ *Engagez votre collectivité locale dans une démarche de commerce équitable : méthodes, expériences, acteurs*, Equi'Sol-Rhône-Alpes Energie Environnement-Région Rhône Alpes, 2007.

Disponible à l'adresse : www.equisol.org/pdf/refcera/CDREFCEENRA26mai.pdf

↳ *Guide de l'achat public équitable*, ARF-Equi'Sol-PFCE, 2007.

Disponible à l'adresse : www.commerceequitable.org/contrib

↳ *Guide pratique « Restauration Citoyenne »* (produits locaux, issus de l'agriculture biologique et du commerce équitable), ADAYG-ADABio-Equi'Sol-Grenoble Alpes Métropole-Conseil régional Rhône Alpes, 2007.

Disponible à l'adresse : equisol.free.fr/PDF/CRTR/Guide%20pratique%20Restauration%20citoyenne.pdf

↳ *Intégrer le développement durable dans les achats de textile*, Réseau Grand Ouest commande publique et développement durable, 2008.

Disponible à l'adresse : www.reseaugrandouest.fr/IMG/pdf/synthese_Textile_vdefinitive_BD.pdf

DELIBERATIONS DU CONSEIL REGIONAL D'ILE-DE-FRANCE

Délibération du Conseil Régional d'Ile-de-France n° CP 05-202 du 14 avril 2005

Délibération du Conseil Régional d'Ile-de-France n° CP 05-352 du 19 mai 2005

Délibération du Conseil Régional d'Ile-de-France n° CP 05-444 du 13 juillet 2005

Délibération du Conseil Régional d'Ile-de-France n° CR 72-05 du 15 décembre 2005

Délibération du Conseil Régional d'Ile-de-France n° CP 06-391 du 19 mai 2006

Délibération du Conseil Régional d'Ile-de-France n° CP 06-702 du 21 septembre 2006

Délibération du Conseil Régional d'Ile-de-France n° CP 06-1134 du 30 novembre 2006

Délibération du Conseil Régional d'Ile-de-France n° CE 06-1031 du 30 novembre 2006

Délibération du Conseil Régional d'Ile-de-France n° CP 07-368 du 31 mai 2007

Délibération du Conseil Régional d'Ile-de-France n° CP 07-809 du 13 septembre 2007

Délibération du Conseil Régional d'Ile-de-France n° CP 07-918 du 11 octobre 2007

Délibération du Conseil Régional d'Ile-de-France n° CP 07-885 du 11 octobre 2007

Délibération du Conseil Régional d'Ile-de-France n° CP 08-356 du 27 mars 2008

Délibération du Conseil Régional d'Ile-de-France n° CP 08-918 du 18 septembre 2008

AUTRES DOCUMENTS DU CONSEIL REGIONAL D'ILE-DE-FRANCE

- Convention F06-394/E approuvée par la délibération n° CP 06-726 du 21 septembre 2006.
 - *Economie sociale et solidaire, la Région vous aide à entreprendre autrement*, Conseil Régional d'Ile-de-France, 2006. Plaquette disponible sur le site du Conseil Régional à l'adresse suivante : www.iledefrance.fr/uploads/tx_base/Plaquetteeconomiesolidaire.pdf
 - Fourniture de chaussures et de vêtements pour les agents des services généraux de la région Ile-de-France, Numéro de marché 06S0513, Règlement de la consultation et Cahier des Clauses Particulières.
 - Plan d'action 2007-2008 de l'association Minga dans le cadre de la convention triennale adoptée par la délibération du Conseil Régional d'Ile-de-France n° CP 07-809 du 13 septembre 2007.
- Procès-verbal de la séance du 20 décembre 2001 de la commission permanente du Conseil Régional d'Ile-de-France.
- Projet de budget de la Région Ile-de-France pour 2004, Actions internationales et européennes, Annexe 21.
 - Projet de budget 2007 de la région Ile-de-France, Annexe 22.
 - Projet de budget 2008 de la région Ile-de-France, Annexe 22.
 - Projet de budget 2009 de la région Ile-de-France, Annexe 22.
 - Schéma des formations, Premier rapport de bilan de mise en œuvre, janvier 2001 - novembre 2002, Communication de M. Jean-Paul Huchon, président du Conseil Régional d'Ile-de-France.

AUTRES COLLECTIVITES TERRITORIALES

- Délibération du Conseil Régional de Rhône Alpes n° 04-14-546

WEBOGRAPHIE

Achats Publics Equitables : www.achatspublicsequitables.com
Agendas 21 : www.agenda21france.org
Ethical Fashion Show : www.ethicalfashionshow.com
FairNESS : www.fairness.on-web.fr
Fallait le savoir sur le site du CRIF : www.iledefrance.fr/missions-et-competences/decouvrir-lile-de-france/fallait-le-savoir/fallait-le-savoir
Forum National du Commerce Equitable 2008 : www.forumequitable.org
L'Atelier : www.atelier-idf.org
Minga : www.minga.net
Ofretic : www.ofretic.fr
Programme PICRI : www.iledefrance.fr/recherche-innovation/picri
PICRI Commerce Equitable : www.picri-commerce-equitable.fr
Vitrine du commerce équitable : vitrine.commerceequitable.org

AUTRES SOURCES

- Code Général des Collectivités Territoriales, article L. 1511-1.
- Code des Marchés Publics au 20 décembre 2008.
- Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, article 23.

ANNEXE 2 | Personnes rencontrées au Conseil Régional d'Ile-de-France

- ↘ **Jean-Noël Baléo**, Directeur des affaires internationales
- ↘ **Francine Bavay**, Vice-présidente du Conseil Régional d'Ile-de-France chargée du Développement Social, de l'Economie Sociale et Solidaire, de la Santé et du Handicap
- ↘ **Pascale Bourgeois**, Unité Patrimoine et Moyens Généraux
- ↘ **Laurence Dominic**, Unité Personnel et Ressources Humaines
- ↘ **Dominique Feixas**, Unité Patrimoine et Moyens Généraux
- ↘ **Yann Gombert**, Unité Communication
- ↘ **Laurence Hugues**, Chargée de mission au cabinet de Mme Francine Bavay
- ↘ **Arnaud Huré**, Chargé de mission à la coopération décentralisée
- ↘ **Françoise Kiefe**, Chargée de mission à l'agenda 21 régional
- ↘ **Amel Kouider-Moniot**, Rédactrice au service des Affaires Internationales
- ↘ **Laetitia Léonard**, Chargée de mission aux fonds de solidarité internationale
- ↘ **Delphine Lucas-Leclin**, Chargée de mission à l'économie sociale et solidaire
- ↘ **Camille Pourbaix-de Maissin**, Chargée de mission à l'économie sociale et solidaire
- ↘ **Gérard Sournia**, Chargé de mission à la coopération décentralisée
- ↘ **Laura Winn**, Directrice de l'Atelier

ANNEXE 3 | " Les collectivités territoriales d'Ile-de-France et le commerce équitable ^{Synthèse}

Ce travail d'état des lieux a été mené d'avril à décembre 2008 auprès de onze collectivités franciliennes, sous la forme de quatorze entretiens semi-directifs enregistrés et vingt et un entretiens téléphoniques auprès d'élus et techniciens compétents en matière de commerce équitable, développement durable, économie sociale et solidaire, développement économique, éducation, affaires internationales et commande publique.

Partant de l'hypothèse que les collectivités territoriales franciliennes mettent en œuvre des politiques publiques de soutien au commerce équitable essentiellement au travers de leurs politiques de développement durable, de solidarité internationale, d'achats et d'économie sociale et solidaire, nous avons cherché à vérifier, par un repérage des dispositifs relatifs au commerce équitable sur un échantillon, l'existence d'une telle politique et son inscription dans les domaines de politiques publiques cités. Nous avons tenté de repérer les conditions d'émergence des dispositifs et les freins au développement de la démarche d'appui au commerce équitable.

LES TYPES D'ACTION DES COLLECTIVITES EN MATIERE DE COMMERCE EQUITABLE

En premier lieu, nous avons dressé le constat qu'il existe rarement une politique dédiée au commerce équitable dans les collectivités franciliennes étudiées. Celle-ci est toujours intégrée au sein d'autres domaines de politique publique, de manière plus ou moins explicite et coordonnée. Second enseignement, les dispositifs que nous avons pu identifier dans les collectivités étudiées peuvent dans de nombreux cas être mis en œuvre par des services et dans le cadre de compétences différentes. Un même service peut mettre en œuvre plusieurs types de dispositifs, de sensibilisation, d'achat, d'appui au secteur au Nord, ou au Sud.

Inversement, chaque type d'action n'est pas de la prérogative d'un service ou d'un domaine de compétence donnée. Peuvent alors coexister dans une collectivité territoriale plusieurs initiatives relevant du même type de dispositifs, portées par plusieurs services administratifs. Cette dispersion des moyens d'action peut dépasser le seul cadre des domaines de politiques directement concernés par le commerce équitable, avec des services aussi différents que la communication, ou la gestion des parcs, faisant leurs, au gré des occasions et des partenariats, les engagements du commerce équitable.

LES FACTEURS D'ÉMERGENCE DE L'ACTION

D'autre part, l'émergence d'une action de la collectivité territoriale en faveur du commerce équitable n'est pas systématique pour chaque domaine de politique publique précité. Elle dépend de la définition donnée dans la collectivité au développement durable et à la solidarité internationale. Ces notions n'ont pas les mêmes contours dans toute collectivité et elles n'intègrent pas systématiquement le commerce équitable. Par exemple, le développement durable est souvent compris suivant une acception restreinte de développement économique respectueux de l'environnement, n'intégrant pas d'objectif de

développement social. Dès lors, les politiques de développement durable ne prévoient pas toujours de dispositif en faveur de l'équité sociale en général et du commerce équitable en particulier. L'économie sociale et solidaire est à distinguer comme domaine englobant systématiquement le commerce équitable. Mais les politiques publiques ne sont pas tout, et l'implication plus ou moins importante des techniciens joue sur l'approfondissement de l'action en faveur du commerce équitable, les techniciens ayant une marge de liberté dans la mise en place des politiques, et pouvant prendre l'initiative de l'action.

FREINS ET PERSPECTIVES

L'action des collectivités territoriales franciliennes étudiées présente des facettes très variées. Le commerce équitable est un domaine d'action publique encore flou, pour lequel il n'y a pas encore de répartition des compétences, entre les échelons de collectivités, et au sein des collectivités prises individuellement. Cette dispersion des initiatives et des fonctions est un témoignage encourageant de l'implication générale des collectivités, au niveau politique comme administratif, en faveur de cette innovation sociale. Le commerce équitable mériterait d'être situé dans une perspective

stratégique et on peut regretter un manque de coordination entre collectivités et surtout entre compétences et services au sein des collectivités. Mais les seuls freins à l'émergence d'une politique publique territoriale de commerce équitable ne sont pas seulement le fait des collectivités territoriales. Le secteur a besoin de s'organiser de développer une offre appropriée et de respecter ses engagements de transparence pour susciter la confiance des collectivités territoriales, dans un souci d'adaptation mutuelle du commerce équitable et des collectivités territoriales.

Référence : « Les réseaux d'acteurs du commerce équitable. Exemple de l'Île-de-France » PFCE-IEDES, 2009.

ANNEXE 4 | La campagne "Territoires de commerce équitable"



« Territoires de commerce équitable » (TdCE) est la déclinaison française d'un projet européen « Fairtrade Towns in Europe » lancé en 2001 en Angleterre qui vise à faire entrer les collectivités européennes dans un processus d'engagement pour le commerce équitable. Cette démarche concerne actuellement plus de 17 pays à travers le monde. Plus d'un millier de collectivités sont titrées ou en course pour être « Fairtrade Towns ».

Le projet « Fairtrade Towns in Europe » en France a été adapté aux spécificités des collectivités françaises qui ont été impliquées concrètement dans la définition du projet. De cette collaboration, est né « Territoires de commerce équitable » dont la phase d'expérimentation a été lancée en Janvier 2009. Initié par Max Havelaar France, le projet est désormais aussi porté par deux autres acteurs du commerce équitable en France : la fédération des Artisans du Monde et la Plate-Forme pour le Commerce Equitable.

Seize collectivités territoriales se sont lancées dans cette première année d'expérimentation :

le Conseil Régional des Pays de la Loire
le Conseil Régional de Nord-Pas de Calais
la Ville d'Alfortville (Val de Marne)
la Ville de Cesson (Seine & Marne)
la Ville de Boulogne-Billancourt
la Ville de Cluses (Haute-Savoie)
la Ville de Dijon (Bourgogne)
la Ville de Drancy (Seine Saint Denis)

la Ville de Longjumeau (Essonne)
la Ville de Lyon (Rhône)
la Ville de Mouans-Sartoux (Alpes Maritimes)
la Ville de Montreuil sous Bois (Seine S^t Denis)
la Ville de Nantes (Loire Atlantique)
la Ville de Tours (Indre & Loire)
la Ville de Paris (Paris)
la Ville de Saint-Paul (Réunion)

L'engagement effectif de ces collectivités pilotes se concrétisera par le respect d'un cahier des charges précis qui propose des buts à atteindre en partenariat avec les acteurs locaux.

Le processus s'articule autour de cinq objectifs d'engagement :

1. Après avoir voté une délibération, la collectivité s'engage à consommer des produits du commerce équitable pour ses besoins internes via les achats publics : manifestations, réunions, bureaux, vêtements professionnels, restaurants collectifs, etc.
2. La collectivité incite les acteurs économiques de son territoire à proposer une gamme de produits équitables la plus large possible, que ce soit dans les magasins (de proximité ou grande distribution) ou dans les cafés, hôtels et restaurants.
3. La collectivité incite les acteurs locaux, les organisations et associations de son territoire à consommer des produits équitables (écoles, clubs de sport, centres et équipements culturels...).
4. La collectivité informe ses concitoyens de façon régulière sur le commerce équitable, ses enjeux et ses impacts.
5. La collectivité met en place un Conseil local pour le Commerce équitable afin d'assurer sur la durée l'engagement de la collectivité dans son statut de « Territoire de commerce équitable ».

Fin 2009, les 16 collectivités pilotes seront rejointes par toutes les collectivités françaises désireuses de s'engager et de postuler ainsi au titre de « Territoire de commerce équitable ».

Plusieurs partenaires soutiennent cette démarche : la Communauté Européenne, la Caisse des Dépôts et Consignations (financeurs), EUROMED Marseille, l'AACT - Association des Acheteurs des Collectivités Territoriales, l'APASP - Association Pour l'Achat dans les Services Publics, le Comité 21 et le Groupe SOS.

↳ www.territoires-ce.org

Renforcer l'action des collectivités territoriales en faveur du commerce équitable

Exemple de l'action du Conseil Régional d'Ile-de-France

↳ Pour plus d'informations :
PICRI Commerce Equitable
www.picri-commerce-equitable.fr
contact@picri-commerce-equitable.fr



IEDES

